

**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

2025

**POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2025**

**GREAT-WEST
LIFECO**

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Pour les exercices clos les
31 décembre

Résultat des activités d'assurance

Produits des activités d'assurance (note 12)
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 13)
Charge nette liée aux contrats de réassurance

Résultat net des activités de placement (note 6)

Produits nets tirés des placements
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement

Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

Produits nets tirés des placements
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance

Autres produits (charges)

Honoraires et autres produits
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 13)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 9)
Coûts de financement (note 19)
Charges de restructuration et d'intégration (note 4)

Bénéfice avant impôt

Impôt sur le résultat (note 29)

Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les participations ne donnant pas le contrôle

Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 21)

Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires, avant les dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres

Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres

Bénéfice net lié aux activités poursuivies

Perte nette liée aux activités abandonnées
Profit net à la cession d'activités abandonnées

Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires

Bénéfice par action ordinaire (note 23)

De base
Dilué

Bénéfice par action ordinaire lié aux activités poursuivies (note 23)

De base
Dilué

2025	2024
22 321 \$	21 214 \$
(17 239)	(16 368)
(1 703)	(1 599)
3 379	3 247
9 853	9 683
3 907	1 676
13 760	11 359
(6 355)	(5 918)
(326)	(10)
(5 002)	(2 932)
2 077	2 499
5 044	6 828
(5 044)	(6 828)
—	—
7 895	7 224
(7 461)	(7 050)
(441)	(415)
(379)	(402)
(375)	(122)
4 695	4 981
534	737
4 161	4 244
41	103
4 120	4 141
160	130
3 960	4 011
—	(115)
—	44
3 960 \$	3 940 \$
4,29 \$	4,23 \$
4,26 \$	4,21 \$
4,29 \$	4,30 \$
4,26 \$	4,29 \$

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les
31 décembre

	2025	2024
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires, avant les dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	4 120 \$	4 070 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l’étranger	(208)	1 413
Profits de change à la conversion reclassés en résultat net à la cession d’établissements à l’étranger	—	(211)
Profits (pertes) latents sur les couvertures d’investissement net dans des établissements à l’étranger	(243)	(172)
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	(1)	40
Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	130	113
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	(21)	(25)
(Profits) pertes réalisés sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 6)	(8)	47
Charge (économie) d’impôt sur le résultat	3	(10)
Profits latents sur les couvertures de flux de trésorerie	240	64
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	(65)	(17)
(Profits) pertes réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie	(194)	(61)
Charge (économie) d’impôt sur le résultat	52	16
Participations ne donnant pas le contrôle	23	(109)
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	(6)	30
Total des éléments qui pourraient être reclassés	(298)	1 118
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états consolidés du résultat net		
Profits (pertes) latents sur les actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	155	(409)
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d’autres avantages postérieurs à l’emploi (note 26)	165	264
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	(45)	(72)
Participations ne donnant pas le contrôle	(15)	(21)
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	4	6
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	264	(232)
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(34)	886
Bénéfice global	4 086 \$	4 956 \$

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Actif

Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)
Obligations (note 6)
Prêts hypothécaires (note 6)
Actions (note 6)
Immeubles de placement (note 6)

Actifs au titre des contrats d'assurance (note 14)
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 15)
Goodwill (note 9)
Immobilisations incorporelles (note 9)
Instruments financiers dérivés (note 30)
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 10)
Immobilisations corporelles (note 10)
Débiteurs et intérêts à recevoir
Autres actifs (note 11)
Impôt exigible
Actifs d'impôt différé (note 29)
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)

Total de l'actif

Passif

Passifs au titre des contrats d'assurance (note 14)
Passifs au titre des contrats d'investissement (note 16)
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 15)
Débentures et autres instruments d'emprunt (note 18)
Instruments financiers dérivés (note 30)
Créditeurs
Autres passifs (note 20)
Impôt exigible
Passifs d'impôt différé (note 29)
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)

Total du passif

Capitaux propres

Participations ne donnant pas le contrôle (note 21)
Surplus attribuable au compte de participation de filiales
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales
Capitaux propres attribuables aux actionnaires
Capital social (note 22)
Billets avec remboursement de capital à recours limité
Actions privilégiées
Actions ordinaires
Surplus cumulé
Cumul des autres éléments de bénéfice global (note 27)
Surplus d'apport

Total des capitaux propres

Total du passif et des capitaux propres

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr
Président du conseil



David Harney
Président et chef de la direction

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	8 902 \$	10 709 \$
	174 468	167 114
	36 873	38 879
	21 515	18 826
	8 293	8 257
	250 051	243 785
	1 571	1 193
	16 850	17 842
	11 283	11 428
	4 912	4 958
	1 863	2 431
	829	789
	395	346
	6 029	5 402
	15 190	15 265
	401	272
	2 285	2 066
	551 169	496 386
	862 828 \$	802 163 \$
	161 644 \$	155 683 \$
	89 042	90 157
	919	795
	8 792	9 469
	2 412	2 137
	3 981	3 524
	10 431	10 230
	498	294
	937	834
	70 418	66 343
	480 751	430 043
	829 825	769 509
	3 079	3 041
	67	72
	1 500	1 500
	2 920	2 720
	5 983	6 071
	17 503	17 266
	1 742	1 776
	209	208
	33 003	32 654
	862 828 \$	802 163 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

31 décembre 2025						
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	10 291 \$	208 \$	17 266 \$	1 776 \$	3 113 \$	32 654 \$
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires, avant les dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	4 120	—	41	4 161
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	(34)	(6)	(40)
	10 291	208	21 386	1 742	3 148	36 775
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres (note 23)	—	—	(160)	—	—	(160)
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	(2 253)	—	—	(2 253)
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 22)	99	(22)	—	—	16	93
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 22)	(187)	—	(1 466)	—	—	(1 653)
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de la filiale	—	—	—	—	(8)	(8)
Émission d'actions privilégiées (note 22)	200	—	—	—	—	200
Frais d'émission d'actions (note 22)	—	—	(4)	—	—	(4)
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	23	—	—	—	23
Décomptabilisation de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale	—	—	—	—	(10)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	10 403 \$	209 \$	17 503 \$	1 742 \$	3 146 \$	33 003 \$

31 décembre 2024						
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	10 220 \$	234 \$	15 492 \$	890 \$	3 015 \$	29 851 \$
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires, avant les dividendes privilégiés	—	—	4 070	—	103	4 173
Autres éléments de bénéfice global	—	—	—	886	94	980
	10 220	234	19 562	1 776	3 212	35 004
Dividendes sur actions privilégiées (note 23)	—	—	(130)	—	—	(130)
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	(2 069)	—	—	(2 069)
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 22)	88	(20)	—	—	12	80
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 22)	(17)	—	(97)	—	—	(114)
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de la filiale	—	—	—	—	(9)	(9)
Incidence de la vente d'activités abandonnées	—	(32)	—	—	(99)	(131)
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	26	—	—	—	26
Décomptabilisation de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale	—	—	—	—	(3)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	10 291 \$	208 \$	17 266 \$	1 776 \$	3 113 \$	32 654 \$

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices
clos les 31 décembre

Activités d'exploitation

Bénéfice avant impôt	4 695 \$	4 821 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(764)	(707)
Ajustements :		
Variation des passifs au titre des contrats d'assurance	5 024	5 636
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	3 132	(5 538)
Variation des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	120	115
Variation des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	663	586
Variation des actifs au titre des contrats d'assurance	(371)	38
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(3 907)	(1 676)
Ventes, échéances et remboursements de placements de portefeuille	56 482	43 805
Achats de placements de portefeuille	(61 194)	(42 566)
Autres	(1 172)	237

Activités de financement

Émission d'actions ordinaires	99	88
Émission d'actions privilégiées (note 22)	200	—
Frais d'émission d'actions (note 22)	(4)	—
Actions ordinaires achetées et annulées	(1 653)	(1 14)
Remboursement des billets de premier rang (note 3)	(689)	—
Augmentation de la marge de crédit des filiales	138	—
Diminution de la marge de crédit des filiales	—	(60)
Dividendes sur actions ordinaires versés	(2 253)	(2 069)
Dividendes sur actions privilégiées versés et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(160)	(130)

Activités d'investissement

Incidence de la vente d'activités abandonnées	—	(211)
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	(56)	(121)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	—	(76)

Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Produits d'intérêts reçus	8 037 \$	7 657 \$
Intérêts versés	389	410
Dividendes reçus	512	494

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire)

1. Renseignements généraux

Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la compagnie) est une société inscrite en bourse (Bourse de Toronto : GWO), constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance vie, l'assurance maladie, l'épargne-retraite, la gestion d'actifs et du patrimoine et la réassurance, principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe, par l'entremise de ses filiales en exploitation, dont La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) et Empower Annuity Insurance Company of America (Empower).

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la compagnie au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 11 février 2026.

2. Mode de présentation et sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés selon les Normes IFRS de comptabilité, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la compagnie.

Changements de méthodes comptables

La compagnie a adopté les modifications des Normes IFRS de comptabilité pour IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la compagnie.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la compagnie n'exerce plus ce contrôle. La compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes et des transactions intersociétés, y compris les produits, les charges, les profits ou les pertes et les dividendes, est éliminé au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction exerce son jugement pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.
- La direction exerce son jugement pour déterminer les actifs et les passifs qui doivent être inclus dans un groupe destiné à être cédé et elle a recours à des estimations pour déterminer la juste valeur des groupes destinés à être cédés, ce qui comprend la contrepartie éventuelle et les coûts de la vente.
- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et à des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 6).

- La direction utilise des modèles d'évaluation internes qui exigent le recours à des jugements et à des estimations pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie prévus des actifs et des taux d'actualisation (note 6).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 8).
- La direction a déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives aux immobilisations incorporelles et les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 9).
- La direction évalue les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et des unités génératrices de trésorerie pour les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 9).
- La direction exerce son jugement pour déterminer si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif, qu'ils sont marginaux et qu'ils sont liés à l'émission du contrat d'investissement (notes 11 et 20).
- La direction exerce son jugement lorsqu'elle évalue le classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme la mortalité, la longévité, la morbidité, les charges et le comportement des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement reposent sur des jugements et des estimations (notes 14 et 16).
- La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine les unités de couverture qui se fondent sur une estimation du volume de couverture fourni par les contrats d'un groupe, en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.
- La compagnie tient compte de toutes les modalités des contrats qu'elle émet afin de déterminer s'il y a des montants à payer aux titulaires de polices en toutes circonstances, malgré l'annulation et l'échéance de contrat, ainsi que la survenance ou la non-survenance d'un événement assuré. Certains montants, une fois versés par le titulaire de polices, sont remboursables à celui-ci en toutes circonstances. La compagnie considère que ces paiements répondent à la définition d'un composant investissement, que les montants remboursables varient ou non sur la durée du contrat, car ils ne sont remboursables qu'après avoir été payés par les titulaires de polices.
- Lorsqu'elle détermine les taux d'actualisation à appliquer à la plupart des flux de trésorerie des passifs au titre des contrats d'assurance, la compagnie utilise généralement l'approche descendante pour les flux de trésorerie liés aux contrats sans participation qui ne sont pas tributaires d'éléments sous-jacents. En appliquant cette approche, la compagnie utilise la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence et ajuste celle-ci pour exclure l'incidence des risques (p. ex. le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie générés par les activités d'assurance. L'une des principales sources d'incertitudes relatives aux estimations concerne les primes de risque de crédit du marché des éléments sous-jacents qui ne sont pertinents que pour les actifs compris dans le portefeuille de référence, mais pas pour les contrats sans participation. Pour certains produits, les taux d'actualisation sont établis selon une approche ascendante, fondés sur des taux sans risque, majorés d'une prime d'illiquidité, ce qui requiert l'exercice du jugement (note 14).
- Lorsqu'elle détermine l'ajustement au titre du risque non financier, la compagnie exerce son jugement pour refléter la diversification et pour calculer le niveau de confiance.

- La détermination du caractère déficitaire d'un contrat ou d'un groupe de contrats est fondée sur les attentes à la date de comptabilisation initiale, puis sur les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution étant déterminées sur une base pondérée selon les probabilités. La compagnie détermine qu'elle a obtenu suffisamment d'informations raisonnables et justifiables nécessaires pour faire cette évaluation. La compagnie exerce son jugement pour déterminer à quel niveau de granularité les informations qu'elle détient sont suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un même ensemble feront partie du même groupe.
- L'évaluation des pertes de valeur des actifs financiers pertinents en vertu d'IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9) nécessite l'exercice du jugement, en particulier dans le cadre de l'estimation des montants et des échéances des flux de trésorerie futurs pour déterminer les pertes de valeur et de l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la compagnie requièrent un jugement et des estimations. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 26).
- La compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations et porter des jugements lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 29).
- La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs (note 29).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 31).
- Les secteurs opérationnels de la compagnie sont les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la compagnie (note 33).
- La compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction exerce son jugement pour déterminer si la compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. Des jugements sont portés lorsqu'il faut établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille qui répondent à la définition d'un actif financier comprennent les obligations, les prêts hypothécaires et les actions.

Un actif financier est évalué à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et est classé, et ensuite évalué, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) ou au coût amorti en fonction du modèle économique de la compagnie utilisé pour gérer ses actifs ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

Les modèles économiques de la compagnie sont déterminés à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre des objectifs économiques.

Un actif financier est classé à la JVAERG s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû; ou
- il s'agit d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni ne constitue une contrepartie éventuelle comptabilisée par l'acquéreur dans un regroupement d'entreprises et, lors de la comptabilisation initiale, la compagnie a fait le choix irrévocable de présenter les variations ultérieures à la JVAERG.

Un actif financier est classé au coût amorti s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les placements à la JVAERG sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les états consolidés des autres éléments du résultat global.

Tout actif financier qui n'est pas admissible à l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG est classé à la JVRN. Dans le cas des instruments financiers qui satisfont aux critères de classement au coût amorti ou à la JVAERG, la compagnie peut exercer l'option de désigner, au moment de la comptabilisation initiale, ces instruments financiers comme étant à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire. Les placements évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Les placements dans les actions, à l'exception de ceux sur lesquels la compagnie exerce une influence notable, sont classés à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale, à moins qu'une désignation irrévocable ne soit faite pour classer un instrument individuel à la JVAERG.

Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations et les prêts hypothécaires sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Participations dans des partenariats et des entreprises associées

La compagnie comptabilise une entité émettrice à titre de coentreprise lorsque la compagnie ou l'une de ses filiales doit obtenir le consentement unanime des autres investisseurs quant aux décisions concernant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la compagnie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité sans avoir le contrôle ou le contrôle conjoint.

La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ses participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, puis ajustée par la suite pour tenir compte de la quote-part de la compagnie du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Les participations de la compagnie dans des entreprises associées et des coentreprises sont présentées dans les actions dans les bilans consolidés. La quote-part de la compagnie du bénéfice des entreprises associées ou des coentreprises est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – à la JVRN et à la JVAERG

La juste valeur des obligations évaluées à la JVRN ou à la JVAERG est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la JVRN et à la JVAERG.

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Prêts hypothécaires – à la JVRN et à la JVAERG

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires, la juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Prêts hypothécaires rechargeables – à la JVRN

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires rechargeables, les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés au moyen d'un modèle d'évaluation interne, lequel tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données incluses dans le modèle comprennent des données observables sur le marché telles que les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, la mortalité, les hypothèses relatives aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts et la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Actions – à la JVRN et à la JVAERG

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la JVRN et à la JVAERG, à la date de clôture.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Comptabilisation des produits nets tirés des placements

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Décomptabilisation

La compagnie décomptabilise un actif financier uniquement lorsque les droits contractuels à l'égard des flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. De plus, à la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la JVAERG, le cumul du profit ou de la perte antérieurement cumulé est reclassé dans les états consolidés du résultat net. Lors de la décomptabilisation des actions désignées comme étant à la JVAERG, le cumul du profit ou de la perte antérieurement cumulé demeure dans les capitaux propres.

Pertes de crédit attendues

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour tous les actifs financiers, sauf pour les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la JVRN et les titres de participation désignés comme étant à la JVAERG.

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues se fondent sur une estimation, pondérée selon les probabilités, des pertes de crédit attendues découlant des défaillances sur la période donnée pertinente en vertu du modèle des pertes de crédit, qui correspond à une approche de dépréciation en trois phases.

Phase 1

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est faible sont classés dans la phase 1. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est calculée pour les actifs financiers de la phase 1. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la compagnie compare le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale avec le risque à la date de clôture de la période considérée.

Phase 2

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale sont classés dans la phase 2. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est calculée pour les actifs financiers de la phase 2. Les actifs financiers font l'objet d'une évaluation individuelle visant à déterminer s'il y a une augmentation importante du risque de crédit, au moyen du système interne de notation du risque de crédit de la compagnie et d'un suivi des paiements faits sur les actifs en temps opportun. Les actifs financiers dont les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours sont généralement considérés comme comportant une augmentation importante du risque de crédit, et sont donc classés dans la phase 2. Un actif financier classé dans la phase 2 peut être reclassé dans la phase 1 si le risque de crédit diminue par la suite.

Phase 3

Les actifs financiers dépréciés sont classés dans la phase 3 et nécessitent une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les actifs financiers font individuellement l'objet d'examens réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Les actifs financiers sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un actif financier n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

La compagnie surveille tous les actifs financiers susceptibles de faire l'objet d'une perte de valeur afin de déceler toute augmentation importante du risque de crédit. Pour effectuer cette évaluation, la compagnie tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris les résultats historiques et les déclarations prospectives disponibles sans coût ou effort excessif.

Actifs financiers modifiés

Un actif financier existant dont les conditions ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables de la compagnie.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à déceler une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des conditions contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur s'améliore.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de la gestion interne du risque de crédit de la compagnie. Un actif financier est considéré comme faisant l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours.

Prêts de titres

La compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la JVRN sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont inscrits à l'actif au moment de l'acquisition pour tous les autres classements d'instruments financiers, et ils sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments à revenu fixe ou lorsque les instruments financiers sont vendus contre des instruments de capitaux propres.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation comprennent les placements de portefeuille des titres garantis par des prêts, des fonds commandités, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire de la compagnie sur une base consolidée, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Chaque titre garanti par des prêts est une entité ad hoc qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés à l'intention de tiers dans le but de financer l'achat de ces placements. Les actifs de l'entité ad hoc, soit les prêts garantis de premier rang, sont inclus dans les autres actifs, alors que les passifs connexes, soit les billets de premier rang et les billets subordonnés émis à l'intention de tiers, sont inclus dans les autres passifs dans les bilans consolidés.

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les coûts de financement dans les états consolidés du résultat net. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les créances liées à des contrats de location-financement, les actifs au titre de droits d'utilisation et divers autres actifs, qui sont évalués au coût ou au coût amorti. Les autres actifs comprennent également les fonds détenus en vertu de contrats d'investissement, dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les obligations, les prêts hypothécaires et divers autres actifs, qui sont évalués conformément aux méthodes comptables correspondantes de la compagnie.

Les autres passifs comprennent les provisions au titre des produits différés, les découverts bancaires, les obligations locatives et divers autres passifs, qui sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les autres passifs comprennent également les billets liés aux titres garantis par des prêts consolidés, qui sont classés à la JVRN. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la compagnie a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et que de l'avis de la direction, il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant constaté à titre de provisions est la meilleure estimation de la direction à la date du bilan. La compagnie constate une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a été créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration ait lieu.

Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2r).

g) Groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. La juste valeur d'un groupe destiné à être cédé est évaluée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs au titre des contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites dans la présente note, avant l'évaluation du groupe destiné à être cédé au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur du groupe destiné à être cédé est comptabilisée à titre de réduction de la valeur comptable de la tranche du groupe destiné à être cédé selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans consolidés de la compagnie. Les profits et les pertes sur les groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les états consolidés du résultat net de la compagnie.

Un groupe destiné à être cédé est considéré en tant qu'activité abandonnée s'il s'agit d'une composante d'une entité dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la compagnie et dont la compagnie s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se départir d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une activité est classée comme abandonnée lorsqu'une entité la cède ou lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, selon la première éventualité.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées en un seul montant au poste Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées dans l'état consolidé du résultat net.

Lorsqu'une activité est classée comme activité abandonnée, les chiffres comparatifs de l'état consolidé du résultat net font l'objet d'une nouvelle présentation comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'exercice comparatif.

h) Instruments financiers dérivés et couverture

La compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La compagnie fournit à la note 30 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Tel qu'il est permis en vertu d'IFRS 9, la compagnie a choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 *Instruments financiers* plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9. Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses transactions de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des transactions de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux transactions de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net des activités de placement.

Couvertures de juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans le résultat net des activités de placement, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans le résultat net des activités de placement.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures de juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net des activités de placement. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le résultat net des activités de placement au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global au résultat net des activités de placement s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt, à des swaps de devises et à des swaps sur rendement total d'actions désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net des activités de placement. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des swaps de devises, à des contrats de change à terme et à des instruments d'emprunt désignés comme couvertures d'investissement net.

i) Conversion des devises

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les états consolidés du résultat net lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les transactions réalisées par la compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans le résultat net des activités de placement.

j) Regroupements d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, de certaines marques et marques de commerce, de certains contrats conclus avec les clients et des canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée, y compris ceux qui découlent d'une acquisition effectuée au cours de l'exercice, sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la compagnie sera tenue de reprendre le montant de la perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et une perte de valeur est comptabilisée si nécessaire. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des actifs et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation et d'évaluer si le mode et les périodes d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

k) Comptabilisation des honoraires et autres produits

Les honoraires comprennent les honoraires gagnés pour la gestion des contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés au moment du transfert des services aux clients, au montant de la contrepartie que la compagnie s'attend à recevoir en échange des services promis.

La compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

l) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des actifs, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

m) Coûts d'acquisition différés

Sont inclus dans les autres actifs les coûts d'acquisition différés liés aux contrats d'investissement et aux contrats de service. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de manière linéaire sur la durée des contrats, mais pas au-delà de 20 ans.

n) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les contrats de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement selon les critères de classement décrits dans la méthode comptable relative aux contrats d'assurance, aux contrats d'investissement et aux contrats de réassurance détenus. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts. La compagnie comptabilise les garanties liées à ses produits de fonds distincts dans les passifs au titre des contrats d'assurance dans les bilans consolidés.

o) Contrats d'assurance, contrats d'investissement et contrats de réassurance détenus

Classement des contrats

Contrats d'assurance

La compagnie identifie les contrats d'assurance comme étant des ententes en vertu desquelles la compagnie accepte de prendre en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de polices) en convenant d'indemniser le titulaire de polices ou le bénéficiaire du contrat pour des événements futurs incertains spécifiés qui porteraient préjudice au titulaire de polices, indemnisation dont le montant et l'échéancier sont inconnus.

La compagnie détermine si un contrat comporte un risque d'assurance important en évaluant si un événement assuré pourrait faire en sorte que la compagnie verse au titulaire de polices des sommes supplémentaires importantes dans tout scénario ayant une substance commerciale, même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou si la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie éventuels ne représente qu'une faible part de la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie restants du contrat d'assurance. En procédant à cette évaluation, la compagnie prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Lorsque la compagnie émet des contrats d'assurance pour indemniser une autre entité pour des sinistres découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité, les contrats connexes sont des contrats de réassurance émis qui font partie des contrats d'assurance émis.

Contrats d'investissement

Si les contrats ne comportent pas un risque d'assurance important, la compagnie les classera à titre de contrats d'investissement ou de contrats de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17) et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IFRS 9. La compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion des risques.

Les contrats d'investissement sont évalués à la JVRN afin d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire à la suite de l'évaluation des actifs qui couvrent le contrat sur des bases différentes.

Contrats de réassurance détenus

La compagnie a conclu des accords visant le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Les contrats de cette nature sont appelés « contrats de réassurance détenus ».

Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

À la date de passation, la compagnie sépare les composants suivants d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu et les comptabilise comme des instruments financiers autonomes :

- Les dérivés incorporés dans le contrat qui présentent des caractéristiques et risques économiques qui ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, et dont les modalités ne répondraient pas à la définition d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu en tant qu'instrument autonome;
- Les composants investissements distincts : les composants investissements qui ne sont pas étroitement liés aux composants assurance et pour lesquels des contrats aux modalités équivalentes sont vendus, ou pourraient être vendus, séparément dans le même marché ou dans le même espace juridique.

Après avoir séparé tout composant des instruments financiers, la compagnie sépare toute promesse de fournir des biens distincts ou des services non liés à l'assurance distincts aux titulaires de polices et les comptabilise en tant que contrats distincts conclus avec les clients. Un bien ou un service est distinct si le titulaire de polices peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Un bien ou un service n'est pas distinct et est comptabilisé avec le composant assurance si les flux de trésorerie et les risques liés aux biens ou aux services sont étroitement liés aux flux de trésorerie et aux risques liés au composant assurance, et si la compagnie réalise un important travail d'intégration du bien ou du service et du composant assurance.

Niveau de regroupement

La compagnie détermine son niveau de regroupement des contrats d'assurance émis en divisant les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. La compagnie a défini des portefeuilles de contrats d'assurance émis en fonction de ses gammes de produits. Les portefeuilles sont divisés en groupes de contrats qui sont émis au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) et sont ensuite subdivisés dans une première catégorie comprenant les contrats déficitaires, dans une seconde catégorie comprenant les contrats qui ne présentent pas un risque important de devenir déficitaires par la suite et dans une troisième catégorie comprenant tous les autres contrats. Un contrat d'assurance est déficitaire si, à la date de comptabilisation initiale, les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution estimatifs déterminés sur une base pondérée selon les probabilités constituent une sortie de trésorerie nette. La compagnie se base sur des informations raisonnables et justifiables pour déterminer si les contrats sont déficitaires. La compagnie n'a identifié aucun groupe de contrats d'assurance qui ne présente pas un risque important de devenir déficitaire par la suite.

Pour déterminer les groupes de contrats, la compagnie a choisi d'inclure dans le même groupe les contrats pour lesquels sa capacité de fixer un prix ou un niveau de prestations pour les titulaires de polices qui diffère en fonction des caractéristiques est soumise à des restrictions imposées par la réglementation. Les contrats sont regroupés en groupes après leur comptabilisation initiale.

La compagnie a défini des portefeuilles de contrats de réassurance détenus en fonction des portefeuilles des contrats d'assurance émis sous-jacents. Les groupes de contrats de réassurance détenus qui sont conclus au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) sont divisés en fonction du fait qu'ils donnent lieu à une situation de profit net ou à une situation de perte nette au moment de la comptabilisation initiale.

Certains contrats de réassurance détenus fournissent une couverture pour des contrats sous-jacents qui sont inclus dans des groupes différents. Cependant, la forme juridique d'un contrat unique de ces contrats reflète la substance des droits et obligations contractuels de la compagnie, étant donné que les différentes couvertures restantes tombent en déchéance ensemble et ne sont pas vendues séparément. Par conséquent, le contrat de réassurance détenu n'est pas séparé en plusieurs composants d'assurance liés à des groupes sous-jacents différents.

Comptabilisation initiale

La compagnie comptabilise à compter de la première des dates suivantes un groupe de contrats d'assurance qu'elle émet :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de polices du groupe devient exigible ou lorsque le premier paiement est reçu si aucune date d'exigibilité n'est prévue;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire, si les faits et circonstances indiquent l'existence d'un tel groupe.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à la date suivante :

- Dans le cas des contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie qui fournissent une couverture proportionnelle : la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent.
- Dans le cas des autres contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie : le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance. Toutefois, si la compagnie comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents à une date antérieure et que le contrat de réassurance détenu correspondant avait été conclu avant cette date antérieure, alors le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.
- Dans le cas des contrats de réassurance détenus qui sont acquis par la compagnie : la date d'acquisition.

Périmètre des contrats

La compagnie inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance et de réassurance détenus tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie peut contraindre le titulaire de polices à payer les primes (ou dans laquelle elle est contrainte de payer des montants à un réassureur) ou au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie a une obligation substantielle de fournir des services au titulaire de polices (ou dans laquelle elle reçoit des services d'un réassureur). Une obligation substantielle de fournir des services cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de polices et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques;
- les deux critères ci-dessous sont remplis :
 - la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat en cause et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille;
 - l'établissement du montant des primes pour une couverture s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, une obligation substantielle de recevoir des services cesse lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques, ou lorsque le réassureur a le droit substantiel de résilier la couverture.

Dans le cas des contrats d'assurance assortis de périodes de renouvellement, la compagnie détermine si les primes et les flux de trésorerie connexes qui découlent du contrat renouvelé sont compris dans le périmètre du contrat. La compagnie établit les prix relatifs aux renouvellements après avoir tenu compte des risques et des modalités de la couverture pour le titulaire de polices, en se référant à la tarification des contrats assortis de risques et de modalités équivalents aux dates de renouvellement. La compagnie réévalue le périmètre des contrats de chaque groupe à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les passifs ou les actifs liés aux primes attendues ou aux sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés, car ces montants sont liés à des contrats d'assurance futurs.

Évaluation des contrats d'assurance

IFRS 17 fournit trois modèles d'évaluation pour les contrats d'assurance :

- le modèle d'évaluation général (MEG);
- la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV);
- la méthode de la répartition des primes (MRP).

Le modèle d'évaluation général

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à moyen et à long terme, tels que l'assurance individuelle, les rentes immédiates et les swaps de longévité.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance par la compagnie correspond au total des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution se composent d'estimations pondérées selon les probabilités des flux de trésorerie futurs, actualisées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers connexes, majorées de l'ajustement au titre du risque non financier.

La compagnie estime les flux de trésorerie contractuels futurs compris dans le périmètre des contrats en tenant compte des éléments probants liés aux circonstances actuelles et passées, ainsi que des circonstances futures possibles afin de refléter les variables de marché et les variables autres que de marché ayant une incidence sur l'évaluation des flux de trésorerie. Les estimations de ces flux de trésorerie se basent sur les valeurs attendues, pondérées selon les probabilités, qui reflètent la moyenne d'un éventail complet des résultats possibles, en tenant compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que la compagnie reçoit dans le cadre de l'exécution d'un contrat d'assurance découlant d'incertitudes relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie découlant des risques non financiers. Les hypothèses relatives au risque non financier sont celles portant sur la mortalité, la longévité, la morbidité, la déchéance et les charges. Les estimations et les hypothèses sont examinées périodiquement afin de déterminer si elles reflètent adéquatement les conditions actuelles, passées et futures.

Lorsqu'elle estime les flux de trésorerie d'exécution, la compagnie inclut tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris les éléments suivants :

- les primes et les flux de trésorerie connexes;
- les réclamations et les prestations, y compris les sinistres déclarés, mais non encore payés, les sinistres survenus, mais non encore déclarés, et les sinistres futurs prévus;
- les taxes sur les primes et les autres taxes transactionnelles et les flux de trésorerie afférents aux prêts consentis aux titulaires de polices;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés aux groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle;
- les autres charges fixes et variables directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les frais de placement engagés dans le cadre des activités d'investissement relativement aux éléments sous-jacents, comme les soldes des comptes de produits d'assurance vie universelle et des fonds distincts;
- l'incidence des fonds retenus pour les contrats de réassurance émis afin de gérer le risque de crédit.

Marge sur services contractuels

La MSC d'un groupe de contrats d'assurance représente le profit non acquis que la compagnie s'attend à comptabiliser dans l'avenir à mesure qu'elle fournira les services prévus à ces contrats.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et des flux de trésorerie ayant lieu à cette date constitue une entrée nette, le groupe de contrats n'est pas déficitaire. Dans ce cas, la MSC correspond à un montant égal et opposé à l'entrée nette, ce qui n'entraîne pas de produits nets ou de charge nette à la comptabilisation initiale.

Taux d'actualisation

La compagnie évalue la valeur temps de l'argent au moyen de taux d'actualisation qui sont conformes aux prix de marché observables et qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Ces taux excluent l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (p. ex. le risque de crédit).

La compagnie applique l'approche descendante pour les passifs au titre des contrats d'assurance couverts par des actifs. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont estimés en partant de la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence qui reflète étroitement les caractéristiques de durée, de monnaie et de liquidité des flux de trésorerie d'assurance, puis en excluant l'incidence des risques (p. ex. le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie des contrats d'assurance. La correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation varie en fonction de la notation, du secteur et de la durée des actifs pris en compte dans le taux d'actualisation. La correction de valeur est estimée en fonction des résultats historiques au chapitre du crédit et des conditions du marché en vigueur. Par exemple, si les écarts de taux du marché se sont considérablement accentués, une correction de valeur additionnelle pour risque de crédit afin de réduire le taux d'actualisation peut être nécessaire pour refléter les conditions du marché en vigueur. La compagnie utilise les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance comme portefeuille de référence pour déterminer les taux d'actualisation, au cours de la période observable, alors que les taux d'actualisation pour la période non observable sont basés sur un taux d'investissement final. Dans les cas où les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance ne reflètent pas adéquatement les caractéristiques d'illiquidité du passif, un ajustement supplémentaire est apporté au taux d'actualisation.

Dans les cas où les passifs au titre des contrats d'assurance ne sont pas couverts par des actifs, la compagnie applique une approche ascendante dans sa détermination du taux d'actualisation. Cette approche utilise un taux sans risque majoré d'un écart afin de refléter les caractéristiques de liquidité des passifs. Les taux sans risque sont établis en fonction de la valeur de titres de créance d'État très liquides libellés dans la même monnaie que celle des passifs au titre du contrat d'assurance, et l'écart est tiré d'un élément de référence externe.

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance en raison du risque non financier. Les risques non financiers sont les risques d'assurance comme le risque de mortalité à l'égard de l'assurance vie, le risque de mortalité et de morbidité à l'égard des rentes, ainsi que les autres risques comme le risque de charges et le risque de déchéance. L'ajustement au titre du risque est calculé en appliquant une marge aux hypothèses non financières et en actualisant les flux de trésorerie au titre de la marge qui en résultent au moyen des mêmes taux d'actualisation que ceux liés aux flux de trésorerie les plus probables. Les marges appliquées reflètent les avantages de la diversification pour tous les risques non financiers. La fourchette cible de la compagnie pour le niveau de confiance relatif à l'ajustement au titre du risque se situe entre le 85^e et le 90^e centile, et l'ajustement au titre du risque se situe actuellement à l'intérieur de cette fourchette cible. Le niveau de confiance est déterminé après déduction de la réassurance.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les activités de vente et de souscription requises dans la création d'un groupe de contrats.

Les actifs ou les passifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisés avant la comptabilisation des contrats d'assurance correspondants et sont inclus dans la valeur comptable de groupes de contrats d'assurance émis connexes. La direction exerce son jugement pour déterminer les coûts qui sont directement attribuables à l'émission d'un groupe de contrats et la tranche de ces coûts qui est affectée aux groupes de contrats en raison des renouvellements prévus.

L'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les faits et circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Lors du test de dépréciation, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées nettes de trésorerie attendues pour le groupe de contrats d'assurance connexe.

De plus, si une partie de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a été affectée aux renouvellements futurs du groupe de contrats connexe, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées de trésorerie nettes attendues pour ces renouvellements prévus. Si la valeur comptable excède les entrées de trésorerie nettes attendues décrites ci-dessus, une perte est comptabilisée dans les résultats des activités d'assurance. Dans le cas où les faits et circonstances indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition n'est plus déprécié, la perte de valeur est reprise, en entier ou en partie.

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

- Le passif au titre de la couverture restante se compose des flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront fournis en vertu des contrats au cours de périodes futures et de toute MSC restante à cette date.
- Le passif au titre des sinistres survenus se compose des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres déjà survenus et aux frais déjà engagés qui n'ont toutefois pas encore été déboursés, y compris les sinistres survenus, mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution pour les groupes de contrats d'assurance sont évalués à la date de clôture au moyen des estimations à jour des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et des estimations à jour de l'ajustement au titre du risque non financier.

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe au cours de la période;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC au cours de la période, qui est évalué au moyen des taux d'actualisation applicables aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés lors de la comptabilisation initiale;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs (évalués au moyen de taux d'actualisation applicables lors de la comptabilisation), sauf dans la mesure où :
 - toute augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la MSC, auquel cas l'excédent est comptabilisé à titre de perte dans les états consolidés du résultat net et crée un élément de perte; ou
 - toute diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, ce qui entraîne la reprise des pertes comptabilisées antérieurement dans les états consolidés du résultat net;
- l'effet des écarts de change sur la MSC;
- le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs qui donnent lieu à un ajustement de la MSC se composent des éléments suivants :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes et des flux de trésorerie liés aux primes reçus au cours de la période qui se rapportent aux services futurs;
- les variations dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque pour le passif au titre de la couverture restante, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, sauf celles qui se rapportent à l'effet des variations de la valeur temps de l'argent et des risques financiers;
- les écarts entre les composants investissements qui n'ont pas été séparés du contrat dont la compagnie s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période (après avoir tenu compte de la variation de l'expérience financière) et les composants investissements qui deviennent réellement dus au cours de la période, selon une évaluation au moyen des taux d'actualisation déterminés au moment de la comptabilisation initiale.

Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires futurs attendus sont considérées comme une hypothèse liée aux services futurs et elles entraînent donc un ajustement de la MSC.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services fournis au cours de la période ou aux services passés sont comptabilisées dans les résultats des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net. Les variations qui se rapportent à l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers sont comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières d'assurance.

Méthode fondée sur les honoraires variables

La compagnie applique ce modèle aux contrats avec participation directe, comme l'assurance avec participation et les affaires de fonds distincts assortis de garanties d'assurance, pour lesquels un rendement d'investissement est fourni au titulaire de polices en fonction d'un ensemble d'éléments défini (p. ex. un portefeuille d'actifs).

Comptabilisation

La compagnie comptabilisera un contrat d'assurance selon la MHV s'il remplit toutes les conditions suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- le titulaire de polices a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini;
- la compagnie s'attend à verser au titulaire de polices une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur les éléments sous-jacents;
- la proportion substantielle des flux de trésorerie que la compagnie s'attend à verser aux titulaires de polices devrait varier en fonction des flux de trésorerie provenant des éléments sous-jacents.

La compagnie effectue le test d'applicabilité à l'égard de la MHV au moment de la comptabilisation initiale.

Évaluation initiale

De façon similaire au procédé du MEG, l'évaluation initiale des passifs au titre des contrats d'assurance en vertu de la MHV correspond aux flux de trésorerie d'exécution plus la MSC.

Évaluation ultérieure

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance auquel s'applique la MHV, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- l'incidence des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- la quote-part revenant à la compagnie de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où :
 - la compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - la quote-part revenant à la compagnie d'une diminution de la juste valeur des éléments sous-jacents excède la valeur comptable de la MSC, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - la quote-part revenant à la compagnie d'une augmentation de la juste valeur des éléments sous-jacents permet de reprendre le montant comptabilisé antérieurement comme une perte;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs, sauf dans la mesure où :
 - la compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - les augmentations des flux de trésorerie d'exécution excèdent la valeur comptable de la MSC, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - les diminutions des flux de trésorerie d'exécution sont affectées à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante;
- l'effet des écarts de change sur la MSC;
- le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Atténuation des risques

La compagnie a recours à des dérivés et à des contrats de réassurance détenus pour atténuer les risques financiers découlant des garanties intégrées dans certains de ses contrats d'assurance avec participation directe. Les dérivés entrent dans le champ d'application d'IFRS 9, et les variations de leur juste valeur sont reflétées dans les états consolidés du résultat net. Dans le cadre des activités d'atténuation des risques, l'incidence financière sur les garanties incorporées dans ces contrats avec participation directe n'entraîne pas d'ajustement de la MSC et elle est également reflétée dans les états consolidés du résultat net.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à court terme, tels que l'assurance vie et l'assurance maladie collectives.

Comptabilisation

Contrats dont la période de couverture n'excède pas un an

La compagnie applique la MRP dans son évaluation du passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance dont la période de couverture n'excède pas un an.

Contrats dont la période de couverture excède un an

La compagnie applique la MRP aux contrats dont les périodes de couverture sont de plus de un an, et qui sont relativement stables et dont les flux de trésorerie d'exécution varient peu. La faible variabilité des flux de trésorerie d'exécution indique qu'il n'y a pas d'écart significatif entre l'évaluation du passif au titre de la couverture restante en vertu de la MRP et celle en vertu du MEG. En règle générale, cela s'applique aux produits assortis de garanties de taux allant de 2 à 5 ans.

Les nouveaux groupes de contrats d'assurance sont examinés pour déterminer s'ils peuvent être évalués au moyen de la MRP au moment de la comptabilisation initiale.

Les tests d'admissibilité pour la MRP ne seront pas réalisés ultérieurement après la comptabilisation initiale, à moins que des changements substantiels ne soient apportés aux modalités des groupes de contrats d'assurance.

Évaluation

Évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante

Au moment de la comptabilisation initiale, l'évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante correspond aux primes reçues au cours de la période, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ne sont pas passés en charges, plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation d'un actif ou d'un passif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, qui représente les coûts d'acquisition payés avant la comptabilisation des contrats.

Les frais d'acquisition sont inclus dans les flux de trésorerie d'exécution du passif et sont répartis dans le périmètre du contrat de manière linéaire. Pour les contrats dont les renouvellements futurs sont attendus, une partie des frais d'acquisition sont inscrits à l'actif et différés jusqu'à ce que les renouvellements futurs de contrats soient comptabilisés.

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats dont les périodes de couverture excèdent un an sont actualisés afin de refléter l'incidence du risque financier sur le contrat. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les caractéristiques des flux de trésorerie au titre des contrats. Dans le cas des contrats pour lesquels les primes sont reçues dans l'année qui suit la période de couverture, la compagnie a choisi de ne pas ajuster le passif pour refléter la valeur temps de l'argent.

Évaluation ultérieure

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'évaluation par la compagnie du passif au titre de la couverture restante pour les contrats en vertu de la MRP correspond à la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante au début de la période, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- ajouter les primes reçues au cours de la période;
- déduire les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au cours de la période qui n'ont pas été directement passés en charges;

- ajouter l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, plus les ajustements apportés à un composant financement;
- déduire le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les couvertures fournies au cours de la période;
- déduire les composants investissements payés ou transférés au passif au titre des sinistres survenus.

Si les circonstances indiquent qu'un contrat en vertu de la MRP est devenu déficitaire, une perte est immédiatement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et un composant distinct du passif au titre de la couverture restante est créé pour comptabiliser cet élément de perte. La perte correspond à l'écart entre les flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante du groupe et la valeur comptable actuelle du passif au titre de la couverture restante, en fonction de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus.

Le passif au titre des sinistres survenus est évalué selon la même approche que le MEG, soit au moyen des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Lorsqu'il est prévu que les sinistres soient réglés moins de un an après qu'ils sont survenus, la compagnie a choisi de ne pas actualiser le passif au titre des sinistres survenus.

Évaluation des contrats de réassurance détenus

Le modèle d'évaluation général

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer un groupe de contrats d'assurance en vertu du MEG s'appliquent à l'évaluation d'un groupe de contrats de réassurance détenus, en tenant compte des modifications suivantes :

- La valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance détenus à chaque date de clôture correspond à la somme du composant de couverture restante et du composant de sinistres survenus. Le composant de couverture restante se compose des éléments suivants :
 - les flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront reçus en vertu des contrats au cours de périodes futures;
 - toute MSC restante à cette date.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur. L'incidence du risque de non-exécution par le réassureur est évaluée à chaque date de clôture, et l'incidence des variations du risque de non-exécution est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la compagnie au réassureur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus représente un coût net ou un profit net à l'achat de réassurance. Elle correspond à un montant égal et opposé au total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés pour les flux de trésorerie survenus avant la comptabilisation du groupe, des flux de trésorerie ayant lieu à cette date et des produits comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en raison des contrats sous-jacents déficitaires comptabilisés à cette date. Toutefois, si le coût net de l'achat d'une couverture de réassurance est lié à des événements assurés survenus avant l'achat du groupe, la compagnie comptabilise immédiatement ce coût en tant que charge dans les états consolidés du résultat net.

La compagnie ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière afin de refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution en appliquant la même méthode que celle utilisée pour les contrats d'assurance émis, sauf lorsque le contrat sous-jacent est déficitaire et que la variation des flux de trésorerie d'exécution pour les contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisée en résultat net en ajustant l'élément de perte. Les variations respectives des contrats de réassurance détenus sont aussi comptabilisées en résultat net (ajustement du composant recouvrement de perte).

Les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance détenus dans le but de gérer le risque de crédit sont inclus dans la valeur comptable de l'actif au titre des contrats de réassurance détenus.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie réassure certains passifs au titre de ses contrats d'assurance avec participation directe. Les contrats de réassurance détenus dont les contrats avec participation directe sous-jacents sont évalués en vertu de la MRP sont également classés et évalués en vertu de la MRP.

Contrats d'assurance sous-jacents déficitaires

La compagnie ajuste la MSC du groupe auquel le contrat de réassurance détenu appartient et, par conséquent, comptabilise les produits lorsqu'elle comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale de contrats sous-jacents déficitaires, si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires. L'ajustement à la MSC est déterminé en multipliant :

- le montant de la perte liée aux contrats sous-jacents par;
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer au titre des contrats de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus que la compagnie acquiert dans le cadre d'un transfert de contrats ou d'un regroupement d'entreprises couvrant des contrats sous-jacents déficitaires, l'ajustement de la MSC est calculé en multipliant :

- le montant de l'élément de perte lié aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition par;
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer à la date d'acquisition au titre des contrats de réassurance détenus.

Un composant recouvrement de perte est créé ou ajusté pour le groupe de contrats de réassurance détenus afin de refléter l'ajustement à la MSC, qui détermine les montants qui sont présentés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net en tant qu'ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus.

Évaluation des contrats d'investissement

Les contrats d'investissement sont comptabilisés lorsque la compagnie devient partie aux dispositions contractuelles du contrat. À la comptabilisation, la compagnie évalue le contrat d'investissement à sa juste valeur. Les coûts de transaction marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission du contrat d'investissement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la juste valeur du contrat d'investissement diffère du prix de transaction lors de la comptabilisation initiale, la compagnie comptabilise l'écart comme suit :

- Lorsque la juste valeur est attestée par un cours sur un marché actif pour un actif ou un passif identique (c.-à-d. une donnée d'entrée de niveau 1) ou qu'elle repose sur une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marchés observables, l'écart est comptabilisé à titre de profit ou de perte.
- Dans tous les autres cas, l'écart est reporté, et le moment de la comptabilisation du résultat net différé du premier jour est déterminé individuellement. Il est soit amorti sur la durée de vie de l'instrument, soit différé jusqu'à ce que la juste valeur de l'instrument puisse être déterminée au moyen de données d'entrées observables sur le marché, ou réalisé au moyen d'un règlement.

Les contrats d'investissement sont par la suite évalués à la JVRN, et la juste valeur est établie à la valeur de marché des actifs qui couvrent le solde du passif ou au résultat de l'actualisation des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque à des taux tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques, selon le plus élevé de ces montants. Les principales techniques d'évaluation de la compagnie tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Unités de couverture

Amortissement de la MSC

La MSC est un composant du groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la compagnie comptabilisera à la suite de la prestation de services dans l'avenir. Le montant relatif à la MSC pour un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services fournis au titre du groupe de contrats d'assurance au cours de la période. Le montant comptabilisé dans les états consolidés du résultat net pour la période considérée est déterminé en identifiant les unités de couverture du groupe et en affectant la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie au cours de la période considérée et qui devrait être fournie au cours des périodes ultérieures.

Le nombre d'unités de couverture d'un groupe correspond au volume de couverture fourni par les contrats du groupe, qui est déterminé en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.

Dans le cas des contrats de réassurance émis, le nombre d'unités de couverture d'un groupe reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la MSC est similaire à celui des contrats de réassurance émis et reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance de la compagnie représentent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle la compagnie s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les produits des activités d'assurance tirés d'un groupe de contrats d'assurance correspondent donc à la partie pertinente, pour la période, du total de la contrepartie pour les contrats (c.-à-d. le montant des primes versées à la compagnie, ajusté pour tenir compte de l'effet du financement, soit la valeur temps de l'argent, et pour exclure les composants investissements).

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

La compagnie a choisi de comptabiliser les produits financiers ou les charges financières d'assurance dans les états consolidés du résultat net.

Produits nets ou charges nettes liés à des contrats de réassurance détenus

La compagnie présente séparément dans les états consolidés du résultat net les montants qu'elle s'attend à recouvrer auprès des réassureurs, ainsi que la répartition des primes de réassurance payées. La compagnie traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnités dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement, et elle exclut les composants investissements et les commissions de la répartition des primes de réassurance payées présentée dans les états consolidés du résultat net. Les montants liés au recouvrement de pertes découlant de la réassurance de contrats avec participation directe déficitaires sont inclus à titre de montants recouvrables auprès du réassureur.

Modifications et décomptabilisation de contrats

Modifications de contrats

Lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, la compagnie évalue si la modification est suffisamment substantielle pour donner lieu à la décomptabilisation du contrat initial et à la comptabilisation d'un nouveau contrat modifié, comme s'il avait été conclu pour la première fois. Si la modification du contrat n'entraîne pas une nouvelle comptabilisation de celui-ci, l'effet de la modification est traité comme un changement dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution, qui est inscrit comme un ajustement lié à l'expérience au titre du contrat existant.

Décomptabilisation de contrats

La compagnie décomptabilise un contrat lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque les obligations qui y sont précisées expirent ou qu'elles sont acquittées ou résiliées.

Les actions suivantes sont entreprises lorsqu'un contrat d'assurance non comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé d'un groupe de contrats d'assurance :

- les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe sont ajustés pour éliminer ceux qui ont trait aux droits et aux obligations décomptabilisés;
- la MSC du groupe est ajustée pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution, sauf si ces variations sont affectées à un élément de perte;
- le nombre d'unités de couverture pour la couverture restante prévue est ajusté pour refléter les unités de couverture décomptabilisées du groupe.

Si un contrat est décomptabilisé parce qu'il est transféré à un tiers, la MSC est également ajustée pour tenir compte de la prime demandée par le tiers, à moins que le groupe ne soit déficitaire.

Lorsqu'un contrat d'assurance comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé, les ajustements apportés aux flux de trésorerie d'exécution visant à supprimer les droits et obligations connexes et à comptabiliser l'incidence de la décomptabilisation donnent lieu à l'imputation immédiate des montants suivants aux états consolidés du résultat net :

- si le contrat est éteint : l'écart net entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et les autres flux de trésorerie résultant de l'extinction;
- si le contrat est transféré à un tiers : l'écart entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et la prime demandée par le tiers.

p) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de manière linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

q) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour traitement fiscal incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de comptabilisation est évaluée selon la méthode qui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude entre la méthode du montant le plus probable et la méthode de l'espérance mathématique. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

r) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les filiales de la compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Les filiales de la compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 26). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la compagnie, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, les filiales de la compagnie appliquent un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la compagnie, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les hausses (baisses) du plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global en tant que pertes (profits).

Les filiales de la compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Dans le cas des régimes à cotisations définies des filiales de la compagnie, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

s) Capitaux propres

Les instruments financiers émis par la compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité sont classés dans le capital social, car la compagnie peut, à son entière discrétion, régler l'obligation à l'égard des porteurs de billets au moyen de l'émission d'un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres. Les intérêts engagés sur ces instruments sont portés en réduction des capitaux propres lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs à la JVAERG, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, et de l'écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement, le cas échéant.

La compagnie présente les éléments suivants dans les participations ne donnant pas le contrôle :

- la portion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires dans ses filiales;
- les capitaux propres attribuables au compte de participation de ses filiales.

t) Paiements fondés sur des actions

La compagnie offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs de la compagnie et de ses filiales.

La compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie (note 25). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice et le montant porté au surplus d'apport sont transférés au capital social.

L'information sur les régimes d'unités d'actions différées, les régimes d'unités d'actions liées au rendement et le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est présentée à la note 25.

Le régime d'options sur actions de la compagnie est comptabilisé comme étant réglé en instruments de capitaux propres, et tous les autres paiements fondés sur des actions sont comptabilisés comme étant réglés en trésorerie.

u) Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon le bénéfice net après les dividendes sur actions privilégiées et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que tous les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation dont le prix d'exercice est inférieur au cours du marché moyen des actions ordinaires pour la période sont exercées.

v) Contrats de location

Lorsque la compagnie est le preneur, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés aux bilans consolidés à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, des coûts directs initiaux engagés et de tout incitatif à la location reçu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs, sauf ceux qui répondent à la définition d'un immeuble de placement, lesquels sont présentés dans les immeubles de placement et sont assujettis à la méthode comptable appropriée de la compagnie. Les actifs au titre de droits d'utilisation présentés dans les autres actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

La compagnie a choisi d'appliquer une mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et pour les actifs de faible valeur.

Lorsque la compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la compagnie dans le contrat de location-financement.

w) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels, pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels de la compagnie sont les suivants : Exploitation américaine, Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. L'exploitation américaine comprend essentiellement les principaux secteurs d'activité d'Empower, soit Solutions en milieu de travail – Empower et Gestion du patrimoine des particuliers – Empower. L'exploitation canadienne comprend les secteurs d'activité Retraite, Gestion du patrimoine, Garanties collectives et Assurance et rentes. L'exploitation européenne comprend les unités Royaume-Uni, Irlande et Allemagne. Le secteur d'activité Réassurance est présenté dans le secteur Solutions de gestion du capital et des risques. L'exploitation générale englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs opérationnels de la compagnie.

x) Méthodes comptables futures

La compagnie surveille activement les modifications des Normes IFRS de comptabilité qui sont proposées et publiées par l'IASB afin de déterminer l'incidence qu'elles pourraient avoir sur elle. Le tableau suivant présente les normes qui ont été publiées et les mises à jour qui ont été apportées à l'analyse de la compagnie depuis l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 18 <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i>	En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i> (IFRS 18). La norme vise à améliorer la façon dont les sociétés communiquent l'information dans leurs états financiers, et met l'accent sur l'information relative à la performance financière dans l'état du résultat net. IFRS 18 obligera les sociétés à : - fournir des sous-totaux définis dans l'état du résultat net; - fournir des informations sur tout indicateur de performance défini par la direction se rapportant à l'état du résultat net; - mettre en œuvre des principes pour le regroupement des informations dans les états financiers et déterminer si ces informations doivent être fournies dans les états financiers de base ou dans les notes annexes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et à IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. Les modifications précisent le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de caractéristiques semblables ainsi que le règlement des passifs au moyen de systèmes de paiement électronique et introduisent des obligations d'information supplémentaires afin d'accroître la transparence pour les investisseurs. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La compagnie prévoit que ces modifications n'auront pas d'incidence sur ses états financiers consolidés, sauf dans les cas suivants : - La compagnie appliquera le choix permis dans les modifications selon lequel elle peut considérer qu'un passif financier (ou une partie d'un passif financier) qui est réglé au moyen d'un système de paiement électronique est décomptabilisé avant la date de règlement si certains critères sont respectés. La compagnie appliquera ce choix à tous les règlements effectués au moyen de systèmes de paiement électronique répondant aux critères, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026. - En ce qui a trait aux règlements en trésorerie des passifs financiers qui ne sont pas admissibles dans le cadre de ce choix, à chaque fin de période, la compagnie décomptabilisera les passifs connexes à la date de règlement. La compagnie prévoit que l'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers. Ces modifications seront appliquées de façon rétrospective sans qu'il y ait de retraitement des soldes comparatifs.

3. Acquisitions d'entreprises et autres transactions

Vente des activités liées aux obligations sur l'île de Grande-Bretagne au Royaume-Uni

Le 23 décembre 2024, Canada Life U.K. a annoncé la signature d'une entente visant le transfert de ses activités liées aux obligations sur l'île de Grande-Bretagne à Countrywide Assured plc (Countrywide), une filiale de Chesnara plc. Parallèlement, les deux parties ont conclu une convention de réassurance de sorte que les risques et les avantages inhérents aux activités sous-jacentes soient transférés à Countrywide. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la transaction a donné lieu à un profit net de 21 \$ avant impôt, principalement attribuable à la comptabilisation d'actifs liés à la convention de réassurance. Les actifs sous-jacents et les passifs connexes pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, d'une valeur comptable de 2 787 \$ au 31 décembre 2025 (2 750 \$ au 31 décembre 2024), doivent être transférés à Countrywide en attendant l'approbation des tribunaux, ce qui devrait avoir lieu en 2026.

4. Charges de restructuration

La compagnie entreprend diverses initiatives de restructuration opérationnelle, d'intégration dans le cadre d'acquisitions et de modernisation des technologies et des processus. Seules les initiatives qui constituent des programmes de restructuration officiels conformément à IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* donnent lieu à une provision. Ces provisions sont décrites plus en détail ci-après. Les autres coûts de restructuration et de transformation des activités qui n'ont pas ce statut sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et ne sont pas inclus dans les montants décrits ci-dessous.

La compagnie a comptabilisé des provisions pour restructuration de 361 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les provisions comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont liées aux initiatives prévues en matière de technologie et d'efficacité qui visent à positionner la compagnie de façon à ce qu'elle puisse croître et réduire ses coûts, et se chiffrent à 226 \$ pour les initiatives mises en place au sein de l'exploitation canadienne (186 \$ au titre du compte de l'actionnaire et 40 \$ au titre du compte de participation) et à 107 \$ pour l'exploitation européenne. La compagnie prévoit mener à terme ces initiatives de restructuration d'ici la fin de 2027. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la compagnie a comptabilisé des provisions pour restructuration de 78 \$.

Au 31 décembre 2025, le solde des provisions pour restructuration comptabilisées dans les autres passifs par la compagnie était de 365 \$ (121 \$ au 31 décembre 2024).

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2025	2024
Trésorerie	4 008 \$	4 772 \$
Dépôts à court terme	4 894	5 937
Total	8 902 \$	10 709 \$

Au 31 décembre 2025, un montant en trésorerie et en dépôts à court terme de 708 \$ était soumis à des restrictions par la compagnie (1 145 \$ au 31 décembre 2024). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommiss aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en trésorerie détenus en mains tierces.

6. Placements de portefeuille

a) Valeurs comptables et justes valeurs estimatives des placements de portefeuille

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
JVRN – désignation	159 320 \$	159 320 \$	151 369 \$	151 369 \$
JVRN – obligatoire	2 108	2 108	1 987	1 987
JVAERG	13 040	13 040	13 758	13 758
	174 468	174 468	167 114	167 114
Prêts hypothécaires				
JVRN – désignation	26 139	26 139	28 790	28 790
JVRN – obligatoire	5 664	5 664	4 818	4 818
JVAERG	269	269	461	461
Coût amorti	4 801	4 350	4 810	4 193
	36 873	36 422	38 879	38 262
Actions				
JVRN – obligatoire	19 370	19 370	16 896	16 896
JVAERG – désignation ¹	1 033	1 033	923	923
Méthode de la mise en équivalence	1 112	1 255	1 007	1 021
	21 515	21 658	18 826	18 840
Immeubles de placement	8 293	8 293	8 257	8 257
Total	241 149 \$	240 841 \$	233 076 \$	232 473 \$

¹ Représente les actions ordinaires de Franklin Templeton reçues à la vente de Putnam Investments.

b) Valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance

	2025				2024			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	27 432 \$	54 244 \$	92 792 \$	174 468 \$	24 890 \$	49 463 \$	92 761 \$	167 114 \$
Prêts hypothécaires ¹	5 514	17 292	14 067	36 873	4 507	19 686	14 686	38 879
Total	32 946 \$	71 536 \$	106 859 \$	211 341 \$	29 397 \$	69 149 \$	107 447 \$	205 993 \$

¹ Les prêts hypothécaires comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. L'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

c) Placements mis en équivalence

Un montant important des placements mis en équivalence de la compagnie a trait au placement que la compagnie détient par l'entremise de la Canada Vie dans une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation, soit la Société financière IGM Inc. (IGM), dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. La compagnie détenait 9 200 407 actions d'IGM au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, soit une participation de 3,90 % (3,89 % au 31 décembre 2024). La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par Power Corporation sur la compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction, certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes transactions intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

La date de clôture de l'exercice de la compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes du marché, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers consolidés de la compagnie.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, IGM détenait 22 136 471 actions ordinaires de la compagnie. On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2025 dans l'information qu'elle publie.

La compagnie et ses filiales détiennent également des placements dans des titres de capitaux propres de certaines parties liées que la compagnie comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence (note 28).

	2025		
	IGM	Autres parties liées	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	407 \$	600 \$	1 007 \$
Entrées	—	56	56
Quote-part du bénéfice net comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	37	18	55
Dividendes reçus	(20)	(5)	(25)
Autres	—	19	19
Valeur comptable à la fin de l'exercice	424 \$	688 \$	1 112 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	567 \$	688 \$	1 255 \$

	2024		
	IGM	Autres parties liées	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	387 \$	456 \$	843 \$
Entrées	—	121	121
Quote-part du bénéfice net comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	41	26	67
Dividendes reçus	(21)	(12)	(33)
Autres	—	9	9
Valeur comptable à la fin de l'exercice	407 \$	600 \$	1 007 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	421 \$	600 \$	1 021 \$

d) Produits nets tirés des placements

	2025					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	7 446 \$	1 528 \$	710 \$	563 \$	4 \$	10 251 \$
Profits nets réalisés à la décomptabilisation d'actifs à la JVAERG	8	—	—	—	—	8
Profits à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	—	12	—	—	—	12
Recouvrement au titre des pertes de crédit attendues, montant net	1	8	—	—	—	9
Autres produits (charges)	—	—	—	(229)	(198)	(427)
	7 455	1 548	710	334	(194)	9 853
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN :						
JVRN – désignation	1 909	599	—	—	(974)	1 534
JVRN – obligatoire	26	76	2 430	—	—	2 532
Comptabilisé à la juste valeur	—	—	—	(159)	—	(159)
	1 935	675	2 430	(159)	(974)	3 907
Total	9 390 \$	2 223 \$	3 140 \$	175 \$	(1 168) \$	13 760 \$

	2024					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	6 960 \$	1 509 \$	626 \$	507 \$	531 \$	10 133 \$
Pertes nettes réalisées à la décomptabilisation d'actifs à la JVAERG	(47)	—	—	—	—	(47)
Profits à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	—	2	—	—	—	2
Recouvrement au titre des pertes de crédit attendues, montant net	—	7	—	—	—	7
Autres produits (charges)	—	—	—	(208)	(204)	(412)
	6 913	1 518	626	299	327	9 683
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN :						
JVRN – désignation	(1 237)	641	—	—	802	206
JVRN – obligatoire	(24)	(39)	1 686	—	—	1 623
Comptabilisé à la juste valeur	—	—	—	(153)	—	(153)
	(1 261)	602	1 686	(153)	802	1 676
Total	5 652 \$	2 120 \$	2 312 \$	146 \$	1 129 \$	11 359 \$

Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des placements dans les actions comprennent les dividendes et les distributions provenant des fonds de capital-investissement. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements gagnés sur les immeubles de placement. Les autres produits tirés des placements et charges liées aux placements comprennent les charges engagées pour les immeubles de placement, les profits et les pertes de change ainsi que les produits gagnés sur les participations de la compagnie dans IGM et d'autres parties liées.

e) Résultat net des activités de placement

	2025	2024
Rendement d'investissement		
Produits nets tirés des placements	9 853 \$	9 683 \$
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN	3 907	1 676
Total du rendement d'investissement	13 760	11 359
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance		
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	(4 700)	(4 793)
Effets du choix relatif à l'atténuation des risques	240	84
Intérêt capitalisé	(3 166)	(3 810)
Effet des changements de taux d'actualisation et des autres hypothèses financières	1 045	2 807
Effet de l'évaluation des variations des estimations selon les taux courants et de l'ajustement de la MSC selon les taux en vigueur lors de la comptabilisation initiale	226	(206)
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(6 355)	(5 918)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance		
Intérêt capitalisé	6	342
Autres	(332)	(352)
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(326)	(10)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(5 002)	(2 932)
	2 077 \$	2 499 \$

f) Prêts de titres

La compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État, d'obligations de sociétés de grande qualité et de trésorerie. Au 31 décembre 2025, la garantie versée à l'agent de prêt de la compagnie comprenait un montant en trésorerie de 615 \$ (219 \$ au 31 décembre 2024). De plus, l'agent de prêt indemnise la compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2025, la juste valeur des titres que la compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 5 133 \$ (4 212 \$ au 31 décembre 2024).

7. Gestion des risques

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers et à ses contrats d'assurance. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la compagnie subisse une perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Les politiques en matière de placement et de gestion des risques visent à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement et de risques précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la compagnie inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition au risque de crédit qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque de réassurance. La compagnie tente de réduire au minimum le risque de crédit lié à la réassurance en établissant des limites fondées sur les notations pour le montant net des positions cédées par contrepartie, et en cherchant une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la compagnie lié aux instruments financiers ainsi qu'aux contrats d'assurance et de réassurance.

	2025	2024
Instruments financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 902 \$	10 709 \$
Obligations	174 468	167 114
Prêts hypothécaires	36 873	38 879
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 885	1 778
Débiteurs	4 144	3 624
Fonds détenus en vertu de contrats d'investissement	6 229	6 895
Actifs du compte de négociation	3 995	3 701
Créances liées à des contrats de location-financement	1 043	926
Autres actifs ¹	2 117	1 979
Actifs dérivés	1 863	2 431
	241 519	238 036
Contrats d'assurance et de réassurance		
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus ²	16 850	17 842
Actifs au titre des contrats d'assurance	1 571	1 193
Fonds détenus par des assureurs cédants ³	3 489	3 640
	21 910	22 675
Total	263 429 \$	260 711 \$

¹ Comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la compagnie (note 11).

² Comprend les fonds retenus pour les contrats de réassurance émis.

³ Compris dans les passifs au titre des contrats d'assurance (note 14).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État, d'obligations de sociétés de grande qualité et de trésorerie. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la perte de valeur, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la compagnie au 31 décembre 2025 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 1 401 \$ (1 732 \$ au 31 décembre 2024).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires et exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par émetteur, par secteur et par secteur opérationnel.

2025					
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	4 788 \$	2 275 \$	7 592 \$	3 040 \$	17 695 \$
Organismes gouvernementaux	2 748	16 787	8 118	1 186	28 839
Créances titrisées par des agences	1 859	—	—	12	1 871
Autres créances titrisées	10 909	3 973	886	266	16 034
Services financiers	12 578	5 605	5 887	954	25 024
Communications	1 927	1 370	949	227	4 473
Produits de consommation courante	10 696	4 955	2 039	1 274	18 964
Énergie	4 085	3 049	800	361	8 295
Produits industriels	8 440	2 985	1 157	471	13 053
Technologie	3 827	1 345	419	375	5 966
Transport	1 919	4 816	1 153	284	8 172
Services publics	6 980	12 923	4 840	1 339	26 082
Total	70 756 \$	60 083 \$	33 840 \$	9 789 \$	174 468 \$

2024					
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	1 361 \$	3 304 \$	7 274 \$	4 220 \$	16 159 \$
Organismes gouvernementaux	2 605	17 286	7 444	694	28 029
Créances titrisées par des agences	1 055	186	—	13	1 254
Autres créances titrisées	12 395	3 453	800	163	16 811
Services financiers	12 556	4 726	5 651	1 124	24 057
Communications	1 741	1 194	856	211	4 002
Produits de consommation courante	10 172	5 086	2 084	1 061	18 403
Énergie	3 363	2 809	502	370	7 044
Produits industriels	7 927	2 878	1 178	469	12 452
Technologie	3 568	1 329	409	322	5 628
Transport	2 021	4 426	853	198	7 498
Services publics	7 468	12 559	4 660	1 090	25 777
Total	66 232 \$	59 236 \$	31 711 \$	9 935 \$	167 114 \$

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par secteur opérationnel.

2025					
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Résidences unifamiliales	— \$	765 \$	— \$	— \$	765 \$
Résidences multifamiliales	3 383	4 985	932	33	9 333
Prêts hypothécaires rechargeables	—	2 058	2 888	718	5 664
Biens commerciaux	7 837	9 084	4 103	87	21 111
Total	11 220 \$	16 892 \$	7 923 \$	838 \$	36 873 \$

2024					
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Résidences unifamiliales	— \$	1 225 \$	— \$	— \$	1 225 \$
Résidences multifamiliales	4 065	4 523	946	34	9 568
Prêts hypothécaires rechargeables	—	1 949	2 279	590	4 818
Biens commerciaux	9 754	9 228	4 133	153	23 268
Total	13 819 \$	16 925 \$	7 358 \$	777 \$	38 879 \$

iii) Pertes de crédit attendues

Les tableaux suivants présentent le rapprochement de la correction de valeur pour pertes de crédit selon le modèle des pertes de crédit en fonction du classement des actifs et des phases.

2025				
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	4 \$	— \$	— \$	4 \$
Charge pour pertes de crédit				
Émissions	—	—	—	—
Arrivées à échéance	(1)	—	—	(1)
Réévaluation nette de la correction de valeur	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	3 \$	— \$	— \$	3 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	1 \$	20 \$	7 \$	28 \$
Charge pour pertes de crédit				
Transferts vers la phase 2	1	(1)	—	—
Arrivées à échéance	—	—	(2)	(2)
Réévaluation nette de la correction de valeur	(1)	(3)	(1)	(5)
Taux de change et autres	—	—	1	1
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	16 \$	5 \$	22 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	— \$	1 \$	— \$	1 \$
Charge pour pertes de crédit				
Réévaluation nette de la correction de valeur	—	(1)	—	(1)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit à la fin de l'exercice	4 \$	16 \$	5 \$	25 \$

	2024			
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	3 \$	— \$	— \$	3 \$
Charge pour pertes de crédit				
Émissions	1	—	—	1
Arrivées à échéance	(1)	—	—	(1)
Réévaluation nette de la correction de valeur	1	—	—	1
Solde à la fin de l'exercice	4 \$	— \$	— \$	4 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	1 \$	29 \$	4 \$	34 \$
Charge pour pertes de crédit				
Transferts vers la phase 1	3	(3)	—	—
Réévaluation nette de la correction de valeur	(3)	(7)	3	(7)
Taux de change et autres	—	1	—	1
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	20 \$	7 \$	28 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$
Charge pour pertes de crédit				
Réévaluation nette de la correction de valeur	—	1	—	1
Solde à la fin de l'exercice	— \$	1 \$	— \$	1 \$
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit à la fin de l'exercice	5 \$	21 \$	7 \$	33 \$

iv) Exposition au risque de crédit selon les notations internes des risques

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires à la JVAERG ainsi que la valeur comptable des prêts hypothécaires au coût amorti. Les notations des risques se fondent sur les notations internes utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues à la date de clôture.

	2025			
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	12 959 \$	— \$	— \$	12 959 \$
De moins bonne qualité	71	10	—	81
Dépréciées	—	—	—	—
Total	13 030 \$	10 \$	— \$	13 040 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	263 \$	— \$	— \$	263 \$
De moins bonne qualité	—	6	—	6
Dépréciés	—	—	—	—
Total	263 \$	6 \$	— \$	269 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	4 601 \$	— \$	— \$	4 601 \$
De moins bonne qualité	—	212	—	212
Dépréciés	—	—	10	10
	4 601	212	10	4 823
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(16)	(5)	(22)
Total	4 600 \$	196 \$	5 \$	4 801 \$

	2024			
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	13 669 \$	— \$	— \$	13 669 \$
De moins bonne qualité	75	14	—	89
Dépréciées	—	—	—	—
Total	13 744 \$	14 \$	— \$	13 758 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	446 \$	— \$	— \$	446 \$
De moins bonne qualité	—	15	—	15
Dépréciés	—	—	—	—
Total	446 \$	15 \$	— \$	461 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	4 562 \$	— \$	— \$	4 562 \$
De moins bonne qualité	—	266	—	266
Dépréciés	—	—	10	10
	4 562	266	10	4 838
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(20)	(7)	(28)
Total	4 561 \$	246 \$	3 \$	4 810 \$

v) Incidence du crédit sur les actifs et passifs financiers désignés comme étant à la JVRN

La valeur comptable des actifs et passifs financiers de la compagnie désignés comme étant à la JVRN représente l'exposition maximale au risque de crédit pour ces instruments financiers. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces instruments financiers est généralement négligeable en l'absence d'événements de crédit importants touchant des instruments financiers précis. Des pertes liées à la juste valeur de 153 \$ pour l'exercice clos en 2025 (67 \$ en 2024) sont reflétées dans les états consolidés du résultat net relativement aux incidents de crédit importants liés aux instruments financiers désignés à la JVRN.

vi) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

En fonction des notations internes :

	2025	2024
AAA	26 599 \$	24 462 \$
AA	32 162	32 310
A	63 342	60 041
BBB	49 476	47 936
BB ou inférieure	2 889	2 365
Total	174 468 \$	167 114 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation

Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :

	2025	2024
AA	1 216 \$	1 687 \$
A	645	743
Dérivés négociés en bourse	2	1
Total	1 863 \$	2 431 \$

Actifs au titre des contrats de réassurance détenus selon la notation

Selon les notations attribuées par les agences de notation :

AA- à AA+

A- à A+

BBB+ ou inférieure

Non coté

Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus

Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus moins les garanties

2025	2024
15 343 \$	16 409 \$
1 474	1 424
—	8
33	1
16 850 \$	17 842 \$
4 143 \$	4 177 \$

Le total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus est présenté déduction faite des fonds retenus aux termes des contrats de réassurance.

Au 31 décembre 2025, une tranche de 11 710 \$ des actifs au titre des contrats de réassurance détenus de 16 850 \$ était cédée à Protective Life Insurance Company (12 633 \$ de 17 842 \$ au 31 décembre 2024). Cette concentration du risque est atténuée par les fonds détenus en fiducie ou selon d'autres arrangements, d'un montant de 12 882 \$ au 31 décembre 2025 (13 774 \$ au 31 décembre 2024).

vii) Fonds détenus en vertu de contrats d'investissement et fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2025, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus en vertu de contrats d'investissement se chiffraient à 6 229 \$ (6 895 \$ au 31 décembre 2024). Ce montant est inclus dans les autres actifs des bilans consolidés. Au 31 décembre 2025, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants se chiffraient à 3 489 \$ (3 640 \$ au 31 décembre 2024). Ce montant est inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance dans les bilans consolidés. Ces montants comprennent des actifs de 153 \$ au 31 décembre 2025 (98 \$ au 31 décembre 2024) pour lesquels la compagnie ne conserve pas le risque de crédit. Les produits et les charges résultant des actifs sous-jacents sont portés au résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la compagnie est exposée au risque de crédit.

i) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117 \$	117 \$	206 \$	206 \$
Obligations	8 980	8 980	9 689	9 689
Prêts hypothécaires	344	344	384	384
Autres actifs	124	124	158	158
Total	9 565 \$	9 565 \$	10 437 \$	10 437 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des contrats d'assurance	3 336 \$	3 336 \$	3 542 \$	3 542 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	6 229	6 229	6 895	6 895
Total	9 565 \$	9 565 \$	10 437 \$	10 437 \$

ii) Valeur comptable des obligations comprise dans les fonds déposés, par émetteur et par secteur

	2025	2024
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	188 \$	265 \$
Organismes gouvernementaux	973	1 080
Créances titrisées par des agences	81	94
Autres créances titrisées	978	1 063
Services financiers	1 566	1 670
Communications	266	291
Produits de consommation courante	1 474	1 525
Énergie	439	504
Produits industriels	836	927
Technologie	321	349
Transport	300	306
Services publics	1 558	1 615
Total	8 980 \$	9 689 \$

iii) Valeur comptable des prêts hypothécaires comprise dans les fonds déposés, en fonction du type d'immeuble

	2025	2024
Résidences multifamiliales	80 \$	81 \$
Biens commerciaux	264	303
Total	344 \$	384 \$

iv) Qualité de l'actif**Portefeuille d'obligations selon la notation**

	2025	2024
AAA	574 \$	794 \$
AA	2 213	2 332
A	3 786	4 002
BBB	2 344	2 501
BB ou inférieure	63	60
Total	8 980 \$	9 689 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. Le cadre de gestion du risque de liquidité de la compagnie et les limites connexes sont conçus pour permettre à la compagnie de respecter ses engagements de trésorerie et de garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, que ce soit selon le calendrier prévu ou en situation de sévère crise de liquidité.

- La compagnie s'efforce d'atténuer le risque de liquidité par l'entremise de la conception de ses produits et du maintien d'un portefeuille de placements diversifié de haute qualité assortis d'échéances variées par année. Environ 67 % (67 % en 2024) de nos passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement (évalués selon la valeur comptable et à l'exclusion des passifs détenus pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts) sont assujettis à un retrait discrétionnaire.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. Au 31 décembre 2025, la compagnie détenait des liquidités de 950 \$ (950 \$ au 31 décembre 2024) par l'intermédiaire de marges de crédit engagées obtenues par Lifeco auprès de banques à charte canadiennes. De plus, la compagnie dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 1 000 \$ US auprès d'un syndicat de banques ainsi que d'une marge de crédit de 50 \$ US mise à la disposition d'Empower (1 000 \$ US et 50 \$ US au 31 décembre 2024, respectivement). Empower a également une capacité d'emprunt d'environ 992 \$ US en vertu du programme de l'organisme Federal Home Loan Banks.

i) Paiements exigibles par période

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital de certains des passifs financiers de la compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	2025						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Débetures et autres instruments d'emprunt	805 \$	548 \$	1 011 \$	857 \$	600 \$	4 595 \$	8 416 \$
Titres de fiducies de capital ¹	—	—	—	—	—	150	150
Obligations d'achat	210	115	65	35	24	13	462
Cotisations au titre des régimes de retraite	264	—	—	—	—	—	264
Total	1 279 \$	663 \$	1 076 \$	892 \$	624 \$	4 758 \$	9 292 \$

¹ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 44 \$).

	2024						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Débetures et autres instruments d'emprunt	720 \$	745 \$	576 \$	1 032 \$	800 \$	5 356 \$	9 229 \$
Titres de fiducies de capital ¹	—	—	—	—	—	150	150
Obligations d'achat	203	146	75	42	22	29	517
Cotisations au titre des régimes de retraite	221	—	—	—	—	—	221
Total	1 144 \$	891 \$	651 \$	1 074 \$	822 \$	5 535 \$	10 117 \$

¹ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 44 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment, sans s'y limiter, en raison des changements dans le profil de l'actif ou du passif de la compagnie, des changements apportés à la répartition des activités, des taux d'imposition effectifs, d'autres facteurs liés au marché, des différences dans l'exposition réelle par rapport aux indices boursiers généraux, de la variation des expositions par territoire et des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif.

- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net attribuable aux actionnaires.

La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens, en euros et en dollars américains. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart entre la valeur de l'actif et la valeur du passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée.

- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont généralement effectués dans des instruments à revenu fixe ou des immeubles de placement dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie de ces actifs sont effectués dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, tandis que les autres sont appariés en fonction de la durée.
- En l'absence de placements permanents convenables, ou afin de gérer le niveau des risques de pertes attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt, on a recours à des instruments de couverture.
- Dans la mesure où il y a appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net attribuable aux actionnaires.

La stratégie de gestion des actifs et des passifs adoptée par la compagnie fait appel à l'utilisation de titres de sociétés ouvertes et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe à titre de composant des actifs du fonds général qui couvrent les passifs, ce qui fait en sorte que le bénéfice net attribuable aux actionnaires est exposé aux taux d'intérêt. De plus, le classement des actifs financiers, comme les actifs hypothécaires au Royaume-Uni comptabilisés au coût amorti et détenus dans les actifs du fonds général qui couvrent les passifs, contribue également à ce que le bénéfice net attribuable aux actionnaires soit exposé aux taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres d'une augmentation ou d'une diminution parallèle immédiate de 50 points de base des taux d'intérêt, arrondie à 25 \$ près.

Variation des courbes de taux du marché

	2025		2024	
	Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	25 \$	(50) \$	125 \$	(150) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	—	(25)	75	(125)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt variera selon les régions géographiques où les fluctuations surviennent. La hausse des taux au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net, et la baisse des taux dans la zone euro a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net. L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt varie également en fonction de l'ampleur des fluctuations des taux d'intérêt par durée. Par conséquent, l'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt pourrait différer de l'incidence estimative des fluctuations parallèles dans toutes les régions géographiques, laquelle est présentée ci-dessus.

L'incidence potentielle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie ne tient pas compte des modifications éventuelles futures des hypothèses relatives au taux d'investissement final de la compagnie. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, une hausse ou une baisse de 10 points de base du taux d'investissement final dans toutes les régions se traduirait respectivement par une augmentation de 10 \$ ou une diminution de 10 \$, lorsqu'arrondies à 10 \$ près, après impôt du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie.

Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 50 points de base des écarts de crédit, arrondie à 25 \$ près, et aucune modification n'a été apportée à la prime de liquidité finale.

Variation des écarts de crédit

	2025		2024	
	Hausse de 50 points de base des écarts de crédit	Baisse de 50 points de base des écarts de crédit	Hausse de 50 points de base des écarts de crédit	Baisse de 50 points de base des écarts de crédit
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	150 \$	(200) \$	250 \$	(300) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	225	(300)	325	(400)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

L'incidence réelle des variations des écarts de crédit dépendra des régions où les changements se produisent, ainsi que des variations des écarts de crédit par durée. Une variation des écarts de crédit peut également donner lieu à une variation de la correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation en fonction des conditions du marché et de crédit en vigueur à ce moment. Toute incidence éventuelle sur le bénéfice qui pourrait découler d'une telle variation n'est pas reflétée dans les sensibilités présentées ci-dessus.

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer ce risque, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts ou aux garanties de retrait minimum à vie a été atténué au moyen d'un programme de couverture, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme normalisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux.

Certains passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dont les flux de trésorerie sont d'une durée indéterminée sont soutenus par des actions ordinaires cotées en bourse et des placements dans d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, principalement des immeubles de placement, des fonds immobiliers, des actions non cotées en bourse et des prêts hypothécaires rechargeables. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires reflétera les variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Toutefois, dans la plupart des cas, la valeur des passifs ne fluctue pas en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe.

Les passifs au titre des produits de fonds distincts assortis de garanties fluctuent en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Dans les conditions actuelles du marché, la compagnie n'a subi aucune incidence significative sur le bénéfice des affaires relatives aux fonds distincts qu'elle ne couvre pas, car les variations du coût des garanties sont compensées dans la marge sur services contractuels (MSC). Dans le cas des affaires relatives aux fonds distincts couverts de la compagnie, la variation du passif par rapport à la variation des actifs de couverture a une incidence limitée sur le bénéfice.

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 10 % ou de 20 % de la valeur des actions ordinaires cotées en bourse sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse

	2025				2024			
	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	75 \$	50 \$	(50) \$	(75) \$	100 \$	50 \$	(50) \$	(100) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	500	250	(250)	(525)	525	250	(250)	(525)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 5 % ou de 10 % de la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe¹

	2025				2024			
	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	550 \$	275 \$	(300) \$	(600) \$	425 \$	225 \$	(225) \$	(450) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	600	300	(325)	(650)	475	250	(250)	(500)

¹ Les sensibilités aux valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe au 31 décembre 2025 reflètent les améliorations apportées à la méthodologie, et non pas un changement dans l'exposition sous-jacente aux autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Avant les améliorations, les sensibilités de +10 %/+5 %/-5 %/-10 % s'établissaient à +425 \$/+200 \$/-225 \$/-475 \$ pour le bénéfice net attribuable aux actionnaires et à +475 \$/+225 \$/-250 \$/-525 \$ pour les capitaux propres attribuables aux actionnaires, respectivement.

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

2025				
	Montant brut des instruments financiers présentés dans les bilans consolidés	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés		
		Position de compensation de la contrepartie ¹	Garanties financières reçues ou versées ²	Exposition nette
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	1 863 \$	(1 236) \$	(459) \$	168 \$
Total des instruments financiers – actifs	1 863 \$	(1 236) \$	(459) \$	168 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	2 412 \$	(1 236) \$	(669) \$	507 \$
Total des instruments financiers – passifs	2 412 \$	(1 236) \$	(669) \$	507 \$

¹ Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

² Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Au 31 décembre 2025, le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 1 401 \$, et un montant de 2 501 \$ avait été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés.

2024				
	Montant brut des instruments financiers présentés dans les bilans consolidés	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés		
		Position de compensation de la contrepartie ¹	Garanties financières reçues ou versées ²	Exposition nette
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	2 431 \$	(1 117) \$	(1 130) \$	184 \$
Total des instruments financiers – actifs	2 431 \$	(1 117) \$	(1 130) \$	184 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	2 137 \$	(1 117) \$	(628) \$	392 \$
Total des instruments financiers – passifs	2 137 \$	(1 117) \$	(628) \$	392 \$

¹ Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

² Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Au 31 décembre 2024, le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 1 732 \$, et un montant de 2 068 \$ avait été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés.

8. Évaluation de la juste valeur

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et de fonds de placement privés, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la JVRN sont généralement compris dans le niveau 2. Les billets émis liés aux titres garantis par des prêts consolidés sont évalués à la JVRN et inclus dans le niveau 2.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement et les prêts hypothécaires rechargeables.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

	2025				2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 902 \$	— \$	— \$	8 902 \$	10 709 \$	— \$	— \$	10 709 \$
Actifs financiers à la JVRN								
Obligations	—	161 130	298	161 428	—	153 178	178	153 356
Prêts hypothécaires	—	26 139	5 664	31 803	—	28 790	4 818	33 608
Actions	12 559	183	6 628	19 370	11 055	260	5 581	16 896
Total des actifs financiers à la JVRN	12 559	187 452	12 590	212 601	11 055	182 228	10 577	203 860
Actifs financiers à la JVAERG								
Obligations	—	13 040	—	13 040	—	13 758	—	13 758
Prêts hypothécaires	—	269	—	269	—	461	—	461
Actions	1 033	—	—	1 033	923	—	—	923
Total des actifs financiers à la JVAERG	1 033	13 309	—	14 342	923	14 219	—	15 142
Immeubles de placement	—	—	8 293	8 293	—	—	8 257	8 257
Dérivés ¹	2	1 861	—	1 863	1	2 430	—	2 431
Autres actifs :								
Actifs du compte de négociation	244	3 751	—	3 995	252	3 449	—	3 701
Autres ²	—	615	—	615	—	219	—	219
Total des actifs évalués à la juste valeur	22 740 \$	\$ 206 988	\$ 20 883	\$ 250 611	22 940 \$	\$ 202 545	\$ 18 834	\$ 244 319
Passifs évalués à la juste valeur								
Emprunt hypothécaire grevant des immeubles de placement	— \$	51 \$	— \$	51 \$	— \$	54 \$	— \$	54 \$
Dérivés ³	3	2 409	—	2 412	—	2 137	—	2 137
Passifs au titre des contrats d'investissement	—	89 042	—	89 042	—	90 157	—	90 157
Passifs liés aux titres garantis par des prêts	—	3 904	—	3 904	—	3 791	—	3 791
Autres passifs ²	—	615	—	615	—	219	—	219
Total des passifs évalués à la juste valeur	3 \$	\$ 96 021	— \$	\$ 96 024	— \$	\$ 96 358	— \$	\$ 96 358

¹ Compte non tenu de garanties de 523 \$ reçues de contreparties au 31 décembre 2025 (1 199 \$ au 31 décembre 2024).

² Compte tenu d'une garantie reçue en vertu d'ententes de prêt de titres.

³ Compte non tenu de garanties de 1 551 \$ données à des contreparties au 31 décembre 2025 (1 337 \$ au 31 décembre 2024).

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Les tableaux suivants présentent des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la compagnie a utilisé des données du niveau 3.

2025						
	Obligations à la JVRN	Prêts hypothécaires à la JVRN	Actions à la JVRN ³	Immeubles de placement	Actifs détenus en vue de la vente	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	178 \$	4 818 \$	5 581 \$	8 257 \$	— \$	18 834 \$
Total des profits (pertes)						
Compris dans le résultat net	(6)	274	361	(159)	—	470
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	3	84	(103)	(42)	—	(58)
Achats	50	—	1 216	650	—	1 916
Émissions	—	739	—	—	—	739
Ventes	(5)	—	(427)	(439)	—	(871)
Règlements	—	(251)	—	—	—	(251)
Transfert vers les biens immobiliers occupés par leur propriétaire	—	—	—	26	—	26
Transferts vers le niveau 3 ²	78	—	—	—	—	78
Transferts hors du niveau 3 ²	—	—	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	298 \$	5 664 \$	6 628 \$	8 293 \$	— \$	20 883 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans le résultat net tiré des placements	(6) \$	274 \$	361 \$	(159) \$	— \$	470 \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat net pour les actifs détenus au 31 décembre 2025	(6) \$	262 \$	294 \$	(159) \$	— \$	391 \$
2024						
	Obligations à la JVRN	Prêts hypothécaires à la JVRN	Actions à la JVRN ³	Immeubles de placement	Actifs détenus en vue de la vente	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	252 \$	4 203 \$	3 809 \$	7 870 \$	907 \$	17 041 \$
Total des profits (pertes)						
Compris dans le résultat net	7	200	556	(153)	—	610
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	—	153	107	265	—	525
Achats	29	—	1 407	618	—	2 054
Vente d'activités abandonnées	—	—	—	—	(907)	(907)
Émissions	—	481	—	—	—	481
Ventes	(27)	—	(299)	(334)	—	(660)
Règlements	—	(219)	—	—	—	(219)
Transfert vers les biens immobiliers occupés par leur propriétaire	—	—	—	(9)	—	(9)
Transferts vers le niveau 3 ²	—	—	1	—	—	1
Transferts hors du niveau 3 ²	(83)	—	—	—	—	(83)
Solde à la fin de l'exercice	178 \$	4 818 \$	5 581 \$	8 257 \$	— \$	18 834 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans le résultat net tirés des placements	7 \$	200 \$	556 \$	(153) \$	— \$	610 \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat net pour les actifs détenus au 31 décembre 2024	7 \$	191 \$	556 \$	(165) \$	— \$	589 \$

¹ Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la JVRN et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

² Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

³ Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Fourchette de 4,5 % à 13,1 % Fourchette de 4,3 % à 8,0 % Moyenne pondérée de 8,5 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires – prêts hypothécaires rechargeables (à la JVRN)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie prévus des actifs, y compris le coût de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 4,7 % à 6,4 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

Les actions classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs ont trait à des placements dans des sociétés en commandite. Les données d'entrée non observables importantes utilisées dans l'évaluation de ces placements correspondent à la part investie par la compagnie de la valeur de l'actif net fournie par la direction de ces sociétés en commandite.

Les tableaux suivants présentent des renseignements à l'égard des actifs, des passifs et des capitaux propres de la compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

2025					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts hypothécaires	— \$	4 350 \$	— \$	— \$	4 350 \$
Total des actifs financiers au coût amorti	—	4 350	—	—	4 350
Autres actions ¹	567	—	—	688	1 255
Total des actifs présentés à la juste valeur	567 \$	4 350 \$	— \$	688 \$	5 605 \$
Passifs et capitaux propres présentés à la juste valeur					
Déventures et autres instruments d'emprunt	273 \$	7 874 \$	— \$	— \$	8 147 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité	—	1 419	—	—	1 419
Total des passifs et capitaux propres présentés à la juste valeur	273 \$	9 293 \$	— \$	— \$	9 566 \$

¹ Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM et d'autres parties liées.

2024					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts hypothécaires	— \$	4 193 \$	— \$	— \$	4 193 \$
Total des actifs financiers au coût amorti	—	4 193	—	—	4 193
Autres actions ¹	421	—	—	600	1 021
Total des actifs présentés à la juste valeur	421 \$	4 193 \$	— \$	600 \$	5 214 \$
Passifs et capitaux propres présentés à la juste valeur					
Déventures et autres instruments d'emprunt	144 \$	8 506 \$	— \$	— \$	8 650 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité	—	1 346	—	—	1 346
Total des passifs et capitaux propres présentés à la juste valeur	144 \$	9 852 \$	— \$	— \$	9 996 \$

¹ Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM et d'autres parties liées.

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

i) Valeur comptable du goodwill et variation de cette valeur

	2025	2024
Coût		
Solde au début de l'exercice	11 468 \$	11 284 \$
Acquisitions d'entreprises	17	75
Ajustements à la répartition du prix d'achat	—	36
Cessions	(5)	(4)
Montant attribué aux immobilisations incorporelles	—	(299)
Fluctuations des taux de change	(162)	376
Solde à la fin de l'exercice	11 318 \$	11 468 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde au début de l'exercice	(40) \$	(35) \$
Cessions	5	2
Perte de valeur	—	(7)
Solde à la fin de l'exercice	(35) \$	(40) \$
Valeur comptable nette	11 283 \$	11 428 \$

ii) Valeur comptable du goodwill affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie

	2025	2024
Exploitation américaine	4 353 \$	4 575 \$
Exploitation canadienne ¹	4 475	4 460
Exploitation européenne	2 455	2 393
Total	11 283 \$	11 428 \$

¹ Compte tenu des récentes initiatives de transformation des activités, la compagnie a réévalué ses groupes d'unités génératrices de trésorerie au sein de l'exploitation canadienne et a regroupé les unités Client individuel et Client collectif au sein de l'exploitation canadienne afin de refléter le niveau le plus bas actuel auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 4 912 \$ (4 958 \$ au 31 décembre 2024) comprennent les immobilisations incorporelles à durée indéterminée et les immobilisations incorporelles à durée déterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée

	2025				2024			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût								
Solde au début de l'exercice	575 \$	545 \$	354 \$	1 474 \$	562 \$	410 \$	354 \$	1 326 \$
Entrées	—	—	—	—	—	135	—	135
Fluctuations des taux de change	14	2	—	16	13	—	—	13
Solde à la fin de l'exercice	589 \$	547 \$	354 \$	1 490 \$	575 \$	545 \$	354 \$	1 474 \$
Cumul des pertes de valeur								
Solde au début de l'exercice	(60) \$	— \$	— \$	(60) \$	(57) \$	— \$	— \$	(57) \$
Fluctuations des taux de change	(1)	—	—	(1)	(3)	—	—	(3)
Solde à la fin de l'exercice	(61) \$	— \$	— \$	(61) \$	(60) \$	— \$	— \$	(60) \$
Valeur comptable nette	528 \$	547 \$	354 \$	1 429 \$	515 \$	545 \$	354 \$	1 414 \$

ii) Valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée indéterminée affectées à des groupes d'unités génératrices de trésorerie

	2025	2024
Exploitation américaine	19 \$	20 \$
Exploitation canadienne	1 138	1 138
Exploitation européenne	272	256
Total	1 429 \$	1 414 \$

iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée

2025					
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Marques et marques de commerce	Technologie et logiciels	Total
Période d'amortissement	De 7 à 30 ans	30 ans	10 ans	De 3 à 20 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût					
Solde au début de l'exercice	3 532 \$	111 \$	101 \$	2 979 \$	6 723 \$
Entrées	48	—	—	437	485
Fluctuations des taux de change	(94)	4	(5)	(10)	(105)
Cessions	(10)	—	—	(86)	(96)
Solde à la fin de l'exercice	3 476 \$	115 \$	96 \$	3 320 \$	7 007 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au début de l'exercice	(1 371) \$	(79) \$	(18) \$	(1 711) \$	(3 179) \$
Fluctuations des taux de change	26	(3)	2	5	30
Cessions	2	—	—	64	66
Amortissement	(173)	(4)	(10)	(254)	(441)
Solde à la fin de l'exercice	(1 516) \$	(86) \$	(26) \$	(1 896) \$	(3 524) \$
Valeur comptable nette	1 960 \$	29 \$	70 \$	1 424 \$	3 483 \$
2024					
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Marques et marques de commerce	Technologie et logiciels	Total
Période d'amortissement	De 7 à 30 ans	30 ans	10 ans	De 3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût					
Solde au début de l'exercice	3 132 \$	107 \$	93 \$	2 557 \$	5 889 \$
Entrées	214	—	—	360	574
Fluctuations des taux de change	191	4	8	84	287
Cessions	(5)	—	—	(22)	(27)
Solde à la fin de l'exercice	3 532 \$	111 \$	101 \$	2 979 \$	6 723 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au début de l'exercice	(1 135) \$	(73) \$	(7) \$	(1 459) \$	(2 674) \$
Fluctuations des taux de change	(64)	(2)	(1)	(48)	(115)
Perte de valeur	(2)	—	—	—	(2)
Cessions	5	—	—	22	27
Amortissement	(175)	(4)	(10)	(226)	(415)
Solde à la fin de l'exercice	(1 371) \$	(79) \$	(18) \$	(1 711) \$	(3 179) \$
Valeur comptable nette	2 161 \$	32 \$	83 \$	1 268 \$	3 544 \$

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients, aux canaux de distribution ainsi qu'aux marques et marques de commerce est de 13 ans, de 8 ans et de 7 ans, respectivement (14 ans, 9 ans et 8 ans au 31 décembre 2024, respectivement).

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la compagnie affecte les immobilisations incorporelles à des unités génératrices de trésorerie et le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces calculs reposent sur les projections relatives au bénéfice et aux flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la compagnie a soumis les immobilisations incorporelles et le goodwill au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2025. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie liées aux immobilisations incorporelles et des groupes d'unités génératrices de trésorerie liés au goodwill était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

10. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation.

	2025	2024
Valeur comptable au début de l'exercice	1 011 \$	932 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(222)	(201)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	789	731
Entrées	107	52
Perte de valeur	(29)	(3)
Transferts vers les immeubles de placement	(26)	9
Amortissement	(17)	(18)
Change	5	18
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	829 \$	789 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 395 \$ au 31 décembre 2025 (346 \$ au 31 décembre 2024).

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles par secteur opérationnel.

	2025	2024
Exploitation américaine	262 \$	269 \$
Exploitation canadienne	537	572
Exploitation européenne	424	293
Solutions de gestion du capital et des risques	1	1
Total	1 224 \$	1 135 \$

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

11. Autres actifs

	2025	2024
Coûts d'acquisition différés	1 208 \$	1 065 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	274	311
Actifs du compte de négociation ¹	3 995	3 701
Créances liées à des contrats de location-financement	1 043	926
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 26)	589	493
Charges payées d'avance	136	167
Fonds détenus en vertu de contrats d'investissement	6 229	6 895
Autres actifs divers	1 716	1 707
Total	15 190 \$	15 265 \$

¹ Ce poste comprend des obligations d'un montant de 3 751 \$ et des actions d'un montant de 244 \$ au 31 décembre 2025 (obligations d'un montant de 3 449 \$ et actions d'un montant de 252 \$ au 31 décembre 2024).

Le total des autres actifs, d'un montant de 5 902 \$ (5 624 \$ au 31 décembre 2024), devrait être décomptabilisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous :

Coûts d'acquisition différés

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	1 065 \$	913 \$
Entrées	302	247
Amortissement	(140)	(123)
Fluctuations des taux de change	5	54
Cessions	(24)	(26)
Solde à la fin de l'exercice	1 208 \$	1 065 \$

12. Produits des activités d'assurance

	2025	2024
Contrats non évalués en vertu de la méthode de la répartition des primes (MRP)		
Montants relatifs aux variations des passifs au titre de la couverture restante		
Ajustements liés à l'expérience	(100) \$	(61) \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	1 357	1 262
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	624	624
Charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues	9 927	9 527
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	658	588
	12 466	11 940
Contrats évalués en vertu de la MRP	9 855	9 274
Total des produits des activités d'assurance	22 321 \$	21 214 \$

13. Charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges d'exploitation

	2025	2024 ¹
Charges de sinistres et prestations	15 256 \$	14 598 \$
Affectation des primes directement au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	843	748
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	(820)	(773)
Pertes et reprise de pertes sur les contrats d'assurance déficitaires	213	97
Salaires et autres avantages du personnel	5 280	5 059
Frais généraux et administratifs	1 815	1 673
Charges d'intérêts sur les contrats de location	13	14
Amortissement des immobilisations corporelles	85	87
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	53	54
Commissions	1 962	1 861
Total des charges	24 700 \$	23 418 \$
Représentés par :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	17 239 \$	16 368 \$
Autres charges d'exploitation et frais administratifs	7 461	7 050
Total des charges	24 700 \$	23 418 \$

¹ Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour que la présentation soit conforme à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

14. Contrats d'assurance

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats d'assurance

Contrats d'assurance	2025						
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs d'ouverture	(1 414) \$	3 \$	190 \$	28 \$	— \$	— \$	(1 193) \$
Passifs d'ouverture	137 519	337	3 573	13 866	569	(181)	155 683
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	—	—	—	—	—	66 343
Solde d'ouverture net	202 448	340	3 763	13 894	569	(181)	220 833
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Produits des activités d'assurance	(22 321)	—	—	—	—	—	(22 321)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(31)	10 067	6 905	62	—	17 003
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	843	—	—	—	—	—	843
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	213	—	—	—	—	213
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(48)	(692)	(80)	—	(820)
	843	182	10 019	6 213	(18)	—	17 239
Composants investissements	(11 063)	—	7 927	3 136	—	—	—
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(32 541)	182	17 946	9 349	(18)	—	(5 082)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	6 353	(1)	6 087	474	16	—	12 929
Incidence des fluctuations des taux de change	957	(2)	64	158	9	—	1 186
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(25 231)	179	24 097	9 981	7	—	9 033
Flux de trésorerie							
Primes reçues	34 593	—	—	—	—	—	34 593
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(54)	—	(23 986)	(9 709)	—	—	(33 749)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(959)	—	—	—	—	—	(959)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(36)	—	—	—	—	—	(36)
Autres flux de trésorerie ¹	1 092	—	—	—	—	—	1 092
Total des flux de trésorerie	34 636	—	(23 986)	(9 709)	—	—	941
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition							
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(40)	(40)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	36	36
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(4)	(4)
Autres variations ²	(312)	—	—	—	—	—	(312)
Solde de clôture net³	211 541 \$	519 \$	3 874 \$	14 166 \$	576 \$	(185) \$	230 491 \$
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	(2 374) \$	— \$	894 \$	(91) \$	— \$	— \$	(1 571) \$
Passifs de clôture	143 497	519	2 980	14 257	576	(185)	161 644
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 418	—	—	—	—	—	70 418
Solde de clôture net³	211 541 \$	519 \$	3 874 \$	14 166 \$	576 \$	(185) \$	230 491 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 8 727 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 489 \$ au titre des fonds retenus sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

Contrats d'assurance

2024

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats évalués selon la MRP			Total	
			Contrats non évalués selon la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs d'ouverture	(2 021) \$	— \$	831 \$	(3) \$	— \$	— \$	(1 193) \$
Passifs d'ouverture	127 300	253	2 876	13 578	555	(174)	144 388
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	60 302	—	—	—	—	—	60 302
Solde d'ouverture net	185 581	253	3 707	13 575	555	(174)	203 497
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Produits des activités d'assurance	(21 214)	—	—	—	—	—	(21 214)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(21)	9 647	6 615	55	—	16 296
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	748	—	—	—	—	—	748
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	97	—	—	—	—	97
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(17)	(689)	(67)	—	(773)
	748	76	9 630	5 926	(12)	—	16 368
Composants investissements	(10 578)	—	7 523	3 055	—	—	—
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(31 044)	76	17 153	8 981	(12)	—	(4 846)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	7 856	2	5 576	505	17	—	13 956
Incidence des fluctuations des taux de change	4 892	9	87	188	9	—	5 185
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(18 296)	87	22 816	9 674	14	—	14 295
Flux de trésorerie							
Primes reçues	35 406	—	—	—	—	—	35 406
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(58)	—	(22 760)	(9 355)	—	—	(32 173)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(878)	—	—	—	—	—	(878)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(34)	—	—	—	—	—	(34)
Autres flux de trésorerie ¹	1 211	—	—	—	—	—	1 211
Total des flux de trésorerie	35 647	—	(22 760)	(9 355)	—	—	3 532
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition							
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(41)	(41)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	34	34
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(7)	(7)
Autres variations ²	(484)	—	—	—	—	—	(484)
Solde de clôture net ³	202 448 \$	340 \$	3 763 \$	13 894 \$	569 \$	(181) \$	220 833 \$
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	(1 414) \$	3 \$	190 \$	28 \$	— \$	— \$	(1 193) \$
Passifs de clôture	137 519	337	3 573	13 866	569	(181)	155 683
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	—	—	—	—	—	66 343
Solde de clôture net ³	202 448 \$	340 \$	3 763 \$	13 894 \$	569 \$	(181) \$	220 833 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 9 204 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 640 \$ au titre des fonds retenus sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats d'assurance non évalués en vertu de la MRP

Contrats d'assurance

	2025			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(4 397) \$	584 \$	2 672 \$	(1 141) \$
Passifs d'ouverture	124 143	6 155	11 768	142 066
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	—	—	66 343
Solde d'ouverture net	186 089	6 739	14 440	207 268
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(1 357)	(1 357)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(628)	—	(628)
Ajustements liés à l'expérience	211	1	—	212
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(863)	257	620	14
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(142)	(15)	157	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	169	30	—	199
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(44)	(3)	—	(47)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(669)	(358)	(580)	(1 607)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	12 163	88	187	12 438
Incidence des fluctuations des taux de change	539	124	350	1 013
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	12 033	(146)	(43)	11 844
Flux de trésorerie				
Primes reçues	21 737	—	—	21 737
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(24 040)	—	—	(24 040)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(807)	—	—	(807)
Autres flux de trésorerie ¹	1 153	—	—	1 153
Total des flux de trésorerie	(1 957)	—	—	(1 957)
Autres variations ²	(312)	—	—	(312)
Solde de clôture net	195 853 \$	6 593 \$	14 397 \$	216 843 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(7 185) \$	1 549 \$	4 267 \$	(1 369) \$
Passifs de clôture	132 620	5 044	10 130	147 794
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 418	—	—	70 418
Solde de clôture net	195 853 \$	6 593 \$	14 397 \$	216 843 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

Notes annexes

Contrats d'assurance

	2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(6 560) \$	1 654 \$	3 796 \$	(1 110) \$
Passifs d'ouverture	115 794	5 372	9 952	131 118
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	60 302	—	—	60 302
Solde d'ouverture net	169 536	7 026	13 748	190 310
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(1 262)	(1 262)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(627)	—	(627)
Ajustements liés à l'expérience	161	1	—	162
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 229)	330	913	14
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(243)	(284)	527	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	69	14	—	83
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(16)	—	—	(16)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(1 258)	(566)	178	(1 646)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	13 186	74	174	13 434
Incidence des fluctuations des taux de change	4 441	205	340	4 986
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	16 369	(287)	692	16 774
Flux de trésorerie				
Primes reçues	22 964	—	—	22 964
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(22 817)	—	—	(22 817)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(750)	—	—	(750)
Autres flux de trésorerie ¹	1 271	—	—	1 271
Total des flux de trésorerie	668	—	—	668
Autres variations ²	(484)	—	—	(484)
Solde de clôture net	186 089 \$	6 739 \$	14 440 \$	207 268 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(4 397) \$	584 \$	2 672 \$	(1 141) \$
Passifs de clôture	124 143	6 155	11 768	142 066
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	—	—	66 343
Solde de clôture net	186 089 \$	6 739 \$	14 440 \$	207 268 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

c) MSC et produits des activités d'assurance en fonction de l'approche fondée sur la transition

	2025	2024
Fluctuations de la MSC en fonction de l'approche fondée sur la transition		
Contrats d'assurance évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur		
Solde de la MSC au début de l'exercice	9 052 \$	9 641 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(845)	(885)
Variations liées aux services futurs		
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	97	58
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(748)	(827)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	48	62
Incidence des fluctuations des taux de change	193	176
Total des variations	(507)	(589)
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	8 545 \$	9 052 \$
Autres contrats d'assurance		
Solde de la MSC au début de l'exercice	5 388 \$	4 107 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(512)	(377)
Variations liées aux services futurs		
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	620	913
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	60	469
Total des variations du résultat des activités d'assurance	168	1 005
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	139	112
Incidence des fluctuations des taux de change	157	164
Total des variations	464	1 281
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	5 852 \$	5 388 \$
Solde net de la MSC à la fin de l'exercice	14 397 \$	14 440 \$
	2025	2024
Produits des activités d'assurance		
Produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	7 543 \$	8 569 \$
Produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon d'autres approches	14 778	12 645
Total des produits des activités d'assurance	22 321 \$	21 214 \$

Au moment de la transition à IFRS 17, l'entité a été tenue d'appliquer la norme de façon rétrospective, sauf en cas d'impraticabilité. La compagnie a effectué une évaluation de la date de séparation des périodes (par région et par produit) pour déterminer les contrats qui étaient visés par l'application rétrospective intégrale. La compagnie a mis en œuvre l'application rétrospective intégrale pour tous les contrats d'assurance identifiés, sauf en cas d'impraticabilité, c'est-à-dire lorsqu'il était impossible d'obtenir les informations raisonnables et justifiables nécessaires pour mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale.

La compagnie a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats pour lesquels il était impossible de mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale. Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC ou l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante est déterminé d'après la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance à la date de transition et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date.

La compagnie a eu recours à une approche fondée sur la valeur intrinsèque pour déterminer la juste valeur à utiliser dans l'approche fondée sur la juste valeur. En vertu de l'approche fondée sur la valeur intrinsèque, la juste valeur est déterminée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution du tiers, plus le coût du capital futur, moins le bénéfice futur. Le coût du capital correspond au total du capital requis multiplié par le taux de rendement minimal, et le bénéfice futur dépend de l'ajustement lié au dégagement du risque et des produits tirés des placements relatifs au capital requis. L'élaboration des hypothèses s'est basée sur une combinaison de données du secteur accessibles au public, de données économiques historiques et de l'opinion de la compagnie quant aux hypothèses lorsque les sources de données externes n'étaient pas disponibles.

d) Composition des passifs au titre des contrats d'assurance et actif connexe

i) Composition des actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des passifs au titre des contrats d'investissement

2025					
	Actifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Passifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'investissement	Passifs au titre des contrats de réassurance détenus
Polices avec participation					
Exploitation américaine	— \$	— \$	5 033 \$	— \$	— \$
Exploitation canadienne	—	—	61 045	—	—
Exploitation européenne	—	—	118	—	—
Solutions de gestion du capital et des risques	—	—	651	—	—
Polices sans participation					
Exploitation américaine	315	11 818	12 599	84 620	158
Exploitation canadienne	445	1 224	30 600	3 456	321
Exploitation européenne	534	3 705	45 386	377	397
Solutions de gestion du capital et des risques	277	103	6 212	589	43
Total	1 571 \$	16 850 \$	161 644 \$	89 042 \$	919 \$

2024					
	Actifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Passifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'investissement	Passifs au titre des contrats de réassurance détenus
Polices avec participation					
Exploitation américaine	— \$	— \$	5 337 \$	— \$	— \$
Exploitation canadienne	—	—	55 941	—	—
Exploitation européenne	—	—	122	—	—
Solutions de gestion du capital et des risques	—	—	678	—	—
Polices sans participation					
Exploitation américaine	335	12 756	13 544	85 470	159
Exploitation canadienne	434	1 216	31 309	3 698	283
Exploitation européenne	353	3 746	41 944	330	313
Solutions de gestion du capital et des risques	71	124	6 808	659	40
Total	1 193 \$	17 842 \$	155 683 \$	90 157 \$	795 \$

ii) Composition des actifs couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance

2025						
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation américaine	3 939 \$	528 \$	276 \$	— \$	290 \$	5 033 \$
Exploitation canadienne	29 132	12 332	12 618	5 630	1 333	61 045
Exploitation européenne	56	—	39	—	23	118
Solutions de gestion du capital et des risques	613	—	—	—	38	651
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation américaine	346	7	—	—	12 246	12 599
Exploitation canadienne	23 072	3 533	3 422	573	—	30 600
Exploitation européenne	29 177	7 923	126	1 658	6 502	45 386
Solutions de gestion du capital et des risques	5 354	811	47	—	—	6 212
Total	91 689 \$	25 134 \$	16 528 \$	7 861 \$	20 432 \$	161 644 \$
2024 ¹						
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation américaine	4 281 \$	612 \$	251 \$	— \$	193 \$	5 337 \$
Exploitation canadienne	27 497	12 239	10 513	5 164	528	55 941
Exploitation européenne	53	—	34	3	32	122
Solutions de gestion du capital et des risques	604	—	—	—	74	678
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation américaine	387	8	—	—	13 149	13 544
Exploitation canadienne	23 553	3 727	3 206	742	81	31 309
Exploitation européenne	27 227	7 359	396	1 909	5 053	41 944
Solutions de gestion du capital et des risques	6 057	751	—	—	—	6 808
Total	89 659 \$	24 696 \$	14 400 \$	7 818 \$	19 110 \$	155 683 \$

¹ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour que la présentation soit conforme à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance se fait dans des limites raisonnables.

e) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice**Contrats d'assurance**

	2025		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	683 \$	49 \$	732 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	7 425	83	7 508
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	8 108	132	8 240
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(8 968)	(135)	(9 103)
Ajustement au titre du risque non financier	240	17	257
MSC	620	—	620
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	— \$	14 \$	14 \$

Contrats d'assurance

	2024		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	582 \$	42 \$	624 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	9 241	79	9 320
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	9 823	121	9 944
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(11 050)	(123)	(11 173)
Ajustement au titre du risque non financier	312	18	330
MSC	913	—	913
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	(2) \$	16 \$	14 \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat d'assurance dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

f) Analyse des échéances des contrats d'assurance et de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent les sorties (entrées) de trésorerie futures prévues non actualisées pour les contrats d'assurance et de réassurance détenus selon le calendrier prévu en fonction des hypothèses actuarielles les plus probables, et excluent les montants des passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts. Les flux de trésorerie prévus pour les produits individuels d'assurance vie entière s'échelonnent sur plusieurs décennies. Les paiements au titre des sinistres et des charges constituent un exemple de sorties de trésorerie, et les primes constituent un exemple d'entrées de trésorerie.

	2025						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats d'assurance							
Passifs au titre des contrats d'assurance	9 039 \$	5 164 \$	5 402 \$	5 508 \$	5 851 \$	507 352 \$	538 316 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	(786)	(821)	(776)	(678)	(621)	(8 048)	(11 730)
	8 253 \$	4 343 \$	4 626 \$	4 830 \$	5 230 \$	499 304 \$	526 586 \$
Contrats de réassurance détenus							
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	177 \$	239 \$	241 \$	218 \$	190 \$	1 433 \$	2 498 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(736)	(218)	(198)	(196)	(199)	(4 479)	(6 026)
	(559) \$	21 \$	43 \$	22 \$	(9) \$	(3 046) \$	(3 528) \$

	2024						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats d'assurance							
Passifs au titre des contrats d'assurance	8 168 \$	4 295 \$	4 429 \$	4 776 \$	4 947 \$	456 281 \$	482 896 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	(604)	(573)	(541)	(479)	(424)	(3 260)	(5 881)
	7 564 \$	3 722 \$	3 888 \$	4 297 \$	4 523 \$	453 021 \$	477 015 \$
Contrats de réassurance détenus							
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	182 \$	111 \$	112 \$	99 \$	82 \$	490 \$	1 076 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(634)	(189)	(168)	(164)	(167)	(4 306)	(5 628)
	(452) \$	(78) \$	(56) \$	(65) \$	(85) \$	(3 816) \$	(4 552) \$

g) Montant des passifs au titre des contrats d'assurance payable à vue

Le tableau suivant présente les montants des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont payables à vue. Les montants payables à vue comprennent la valeur de rachat et/ou la valeur du compte moins les frais de rachat payables applicables. Les passifs au titre des contrats d'assurance détenus pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts sont exclus des montants payables à vue et de la valeur comptable.

	2025	2024
Montants payables à vue	67 709 \$	64 424 \$
Valeurs comptables	105 841	101 715

h) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats d'assurance							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2025	1 287 \$	1 158 \$	1 036 \$	951 \$	869 \$	3 366 \$	5 730 \$	14 397 \$
2024	1 207	1 121	1 027	950	873	3 384	5 878	14 440

i) Décomptabilisation attendue de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

	Contrats d'assurance							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2025	34 \$	31 \$	28 \$	25 \$	21 \$	46 \$	— \$	185 \$
2024	32	30	27	24	21	47	—	181

j) Risque d'assurance

Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance. Les ajustements au titre du risque non financier font l'objet d'un examen périodique afin de déterminer s'ils demeurent appropriés.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour la réassurance détenue à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur.

Les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, déterminée au moyen des taux d'actualisation tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les principales techniques d'évaluation de la compagnie tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et elles utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance vie est effectuée régulièrement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité à cet égard. Lorsque les données sont insuffisantes, la compagnie utilise les derniers résultats du secteur pour établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées sont constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Morbidité

La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Frais

Les frais liés à certains éléments, comme les commissions et les taxes et frais liés aux polices, sont de nature contractuelle ou sont prescrits par la loi, et ils ne sont donc comptabilisés dans le passif que selon les hypothèses les plus probables. Les charges d'exploitation, comme les frais liés à l'administration des polices et des demandes de règlement et les coûts indirects, sont plus variables. La compagnie effectue régulièrement des études portant sur les charges d'exploitation afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif évalué. L'estimation des charges d'exploitation futures comprises dans le passif tient compte d'hypothèses sur l'inflation.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. L'exposition la plus importante de la compagnie a trait aux produits T-100 et d'assurance vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables dans les secteurs Exploitation canadienne et Solutions de gestion du capital et des risques. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Réassurance IARD

Les passifs au titre des contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le secteur Solutions de gestion du capital et des risques sont établis suivant des pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs IARD au Canada. Les passifs au titre des contrats d'assurance sont fondés sur des états de cession fournis par les sociétés cédantes. De plus, les passifs au titre des contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats nets. Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participations des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations ajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités ajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification nette non significative des passifs au titre des contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessous.

Rendement des placements

Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus. La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur. L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net.

Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance de la compagnie, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Lorsque les hypothèses sont révisées afin de refléter les derniers résultats techniques ou un changement de perspectives, il en découle une variation de la valeur des passifs, qui a une incidence sur le bénéfice de la compagnie.

Mesures d'exposition et de sensibilité non financières**Risque d'assurance**

	2025			
	Bénéfice net		MSC ¹	
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	(225) \$	(200) \$	(225) \$	(75) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	200	175	(750)	(625)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(150)	(150)	(225)	(100)
Charges – augmentation de 5 %	(25)	—	(125)	(125)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(225)	(150)	(675)	(725)

	2024			
	Bénéfice net		MSC ¹	
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	(100) \$	(100) \$	(350) \$	(175) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	200	175	(725)	(650)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(150)	(125)	(200)	(100)
Charges – augmentation de 5 %	—	—	(125)	(150)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(50)	—	(850)	(850)

¹ Les incidences sur la MSC sont déterminées avant impôt.

Ces sensibilités reflètent l'incidence d'une modification immédiate des hypothèses utilisées pour établir la valeur des contrats d'assurance et de réassurance détenus, ainsi que des contrats d'assurance sur le bénéfice net et la MSC. L'incidence sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires est égale à l'incidence sur le bénéfice net.

Pour les contrats assortis d'une MSC, la révision des hypothèses au chapitre des risques d'assurance a une influence directe sur la MSC. Pour les contrats évalués en vertu du modèle général d'évaluation, l'influence de la révision des hypothèses sur la MSC est évaluée à des taux d'actualisation arrêtés. Les répercussions sur le bénéfice net découlent de toute différence relative à l'incidence sur la juste valeur de la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC, ainsi que de la révision des hypothèses à l'égard des contrats non assortis d'une MSC (y compris les contrats d'assurance à court terme). En ce qui concerne la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC, il y a une incidence de second ordre sur le bénéfice qui représente la différence de valeur actualisée entre l'incidence de la révision des hypothèses évaluée aux taux d'actualisation en vigueur et aux taux d'actualisation arrêtés. De façon générale, les taux d'actualisation en vigueur sont actuellement plus élevés que les taux arrêtés pour les contrats d'assurance de la compagnie, car la plupart des taux arrêtés aux fins du calcul des incidences de la MSC ont été conclus au 1^{er} janvier 2022 pour le portefeuille de contrats en vigueur. Par conséquent, une révision défavorable des hypothèses à l'égard des risques d'assurance, ce qui donnera lieu à un renforcement des passifs, contrebalancé par la réduction de la MSC, se traduit également par une répercussion positive sur le bénéfice au cours de la période attribuable à l'incidence sur la juste valeur.

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance, par région géographique, est décrite dans l'information sectorielle (note 33).

Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance vie et l'assurance maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas la compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la compagnie conserve l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

Taux d'actualisation

Les tableaux ci-dessous présentent la limite inférieure et la limite supérieure de la fourchette des taux au comptant qu'utilise la compagnie pour actualiser les flux de trésorerie des passifs, en fonction des principales devises.

2025		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	2,9 %	3,6 %	4,0 %	4,4 %	4,5 %	4,9 %
	Limite supérieure	3,9 %	4,6 %	5,0 %	5,4 %	5,5 %	5,4 %
\$ US	Limite inférieure	4,1 %	4,4 %	4,9 %	5,8 %	5,6 %	5,1 %
	Limite supérieure	4,6 %	4,9 %	5,4 %	6,3 %	6,2 %	5,4 %
€	Limite inférieure	2,5 %	2,9 %	3,4 %	3,9 %	4,2 %	4,6 %
	Limite supérieure	3,2 %	3,7 %	4,1 %	4,7 %	4,8 %	4,7 %
£	Limite inférieure	4,1 %	4,5 %	5,1 %	5,8 %	5,9 %	4,5 %
	Limite supérieure	4,8 %	5,2 %	5,9 %	6,6 %	6,6 %	5,3 %

2024		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	4,2 %	4,2 %	4,5 %	4,6 %	4,6 %	4,9 %
	Limite supérieure	4,6 %	4,6 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
\$ US	Limite inférieure	4,9 %	5,2 %	5,4 %	5,8 %	5,6 %	5,1 %
	Limite supérieure	5,4 %	5,7 %	5,8 %	6,2 %	5,9 %	5,3 %
€	Limite inférieure	2,5 %	2,5 %	2,8 %	3,0 %	3,2 %	4,3 %
	Limite supérieure	3,6 %	3,6 %	3,8 %	4,0 %	4,1 %	4,5 %
£	Limite inférieure	4,9 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	5,7 %	4,3 %
	Limite supérieure	5,7 %	5,5 %	5,9 %	6,5 %	6,5 %	5,1 %

Les taux au comptant présentés dans les tableaux ci-dessus sont calculés en fonction des taux d'intérêt en vigueur observés dans leurs marchés respectifs. Lorsque les taux d'intérêt ne sont pas observables, la courbe de rendement utilisée pour actualiser les flux de trésorerie passe à un taux final qui se compose d'un taux sans risque et d'une prime d'illiquidité. Ces montants sont établis en fonction de données historiques.

Incidence de la révision des hypothèses et des mesures prises par la direction

Tout au long de l'exercice, la compagnie a révisé certaines hypothèses et raffiné certains modèles relativement aux passifs au titre des contrats d'assurance. Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net et la MSC de la révision des hypothèses et des mesures prises par la direction pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

Hypothèses	Incidence sur la MSC ¹	Incidence sur le bénéfice net (avant impôt)	Description
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025			
Longévité	30 \$	18 \$	Révision afin de refléter les récents résultats au chapitre de la longévité, principalement pour les portefeuilles au sein du secteur Solutions de gestion du capital et des risques et de l'exploitation européenne
Mortalité	(21)	(27)	Révision afin de refléter les récents résultats au chapitre de la mortalité pour le portefeuille de réassurance vie aux États-Unis au sein du secteur Solutions de gestion du capital et des risques, ainsi que les récents résultats et tendances au chapitre de la mortalité au sein de l'exploitation canadienne
Comportement des titulaires de polices	(184)	50	Révision des hypothèses au chapitre des déchéances à l'égard de l'assurance vie universelle au sein de l'exploitation canadienne
Autres	25	(141)	Révision autre, y compris les hypothèses financières et les hypothèses au chapitre des charges
Total	(150) \$	(100) \$	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024			
Total	252 \$	(209) \$	

¹ Exclut les polices avec participation et de fonds distincts.

15. Contrats de réassurance détenus

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats de réassurance détenus

Contrats de réassurance détenus	2025					
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Total
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Actifs d'ouverture	16 594 \$	72 \$	1 046 \$	124 \$	6 \$	17 842 \$
Passifs d'ouverture	(1 269)	28	339	99	8	(795)
Solde d'ouverture net	15 325	100	1 385	223	14	17 047
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global						
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(4 643)	(3)	1 935	1 003	5	(1 703)
Composants investissements	(140)	—	140	—	—	—
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(349)	(2)	18	7	—	(326)
Incidence des fluctuations des taux de change	(383)	2	45	5	—	(331)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(5 515)	(3)	2 138	1 015	5	(2 360)
Flux de trésorerie						
Primes versées	5 292	—	—	—	—	5 292
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(2 062)	(908)	—	(2 970)
Autres flux de trésorerie ¹	(767)	—	—	—	—	(767)
Total des flux de trésorerie	4 525	—	(2 062)	(908)	—	1 555
Autres variations ²	(311)	—	—	—	—	(311)
Solde de clôture net³	14 024 \$	97 \$	1 461 \$	330 \$	19 \$	15 931 \$
Comptabilisé dans :						
Actifs de clôture	15 473 \$	79 \$	948 \$	331 \$	19 \$	16 850 \$
Passifs de clôture	(1 449)	18	513	(1)	—	(919)
Solde de clôture net³	14 024 \$	97 \$	1 461 \$	330 \$	19 \$	15 931 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 5 463 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

Contrats de réassurance détenus

2024

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Total
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Actifs d'ouverture	15 981 \$	90 \$	1 002 \$	247 \$	12 \$	17 332 \$
Passifs d'ouverture	(885)	20	218	(1)	—	(648)
Solde d'ouverture net	15 096	110	1 220	246	12	16 684
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global						
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(4 457)	(10)	1 906	961	1	(1 599)
Composants investissements	(123)	—	123	—	—	—
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(52)	(1)	36	6	1	(10)
Incidence des fluctuations des taux de change	1 036	1	19	5	—	1 061
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(3 596)	(10)	2 084	972	2	(548)
Flux de trésorerie						
Primes versées	3 799	—	—	—	—	3 799
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(1 919)	(995)	—	(2 914)
Autres flux de trésorerie ¹	510	—	—	—	—	510
Total des flux de trésorerie	4 309	—	(1 919)	(995)	—	1 395
Autres variations ²	(484)	—	—	—	—	(484)
Solde de clôture net ³	15 325 \$	100 \$	1 385 \$	223 \$	14 \$	17 047 \$
Comptabilisé dans :						
Actifs de clôture	16 594 \$	72 \$	1 046 \$	124 \$	6 \$	17 842 \$
Passifs de clôture	(1 269)	28	339	99	8	(795)
Solde de clôture net ³	15 325 \$	100 \$	1 385 \$	223 \$	14 \$	17 047 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 4 276 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats de réassurance détenus non évalués en vertu de la MRP

Contrats de réassurance détenus

	2025			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	16 644 \$	731 \$	344 \$	17 719 \$
Passifs d'ouverture	(2 488)	1 021	728	(739)
Solde d'ouverture net	14 156	1 752	1 072	16 980
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(125)	(125)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(175)	—	(175)
Ajustements liés à l'expérience	52	—	—	52
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(106)	138	(22)	10
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	56	38	(94)	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(16)	14	—	(2)
Variations liées aux services passés				
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	(17)	(1)	—	(18)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(31)	14	(241)	(258)
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(353)	(6)	26	(333)
Incidence des fluctuations des taux de change	(404)	57	10	(337)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(788)	65	(205)	(928)
Flux de trésorerie				
Primes versées	2 852	—	—	2 852
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(2 062)	—	—	(2 062)
Autres flux de trésorerie ¹	(767)	—	—	(767)
Total des flux de trésorerie	23	—	—	23
Autres variations ²	(311)	—	—	(311)
Solde de clôture net	13 080 \$	1 817 \$	867 \$	15 764 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	15 713 \$	708 \$	255 \$	16 676 \$
Passifs de clôture	(2 633)	1 109	612	(912)
Solde de clôture net	13 080 \$	1 817 \$	867 \$	15 764 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

Notes annexes

Contrats de réassurance détenus

	2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	16 181 \$	866 \$	163 \$	17 210 \$
Passifs d'ouverture	(2 419)	863	950	(606)
Solde d'ouverture net	13 762	1 729	1 113	16 604
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(131)	(131)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(176)	—	(176)
Ajustements liés à l'expérience	43	(1)	—	42
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(115)	159	(34)	10
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(27)	(34)	61	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(17)	11	—	(6)
Variations liées aux services passés				
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	25	—	—	25
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(91)	(41)	(104)	(236)
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(83)	31	35	(17)
Incidence des fluctuations des taux de change	998	33	28	1 059
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	824	23	(41)	806
Flux de trésorerie				
Primes versées	1 462	—	—	1 462
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 918)	—	—	(1 918)
Autres flux de trésorerie ¹	510	—	—	510
Total des flux de trésorerie	54	—	—	54
Autres variations ²	(484)	—	—	(484)
Solde de clôture net	14 156 \$	1 752 \$	1 072 \$	16 980 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	16 644 \$	731 \$	344 \$	17 719 \$
Passifs de clôture	(2 488)	1 021	728	(739)
Solde de clôture net	14 156 \$	1 752 \$	1 072 \$	16 980 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

c) MSC selon l'approche fondée sur la transition

	2025	2024
Contrats de réassurance détenus		
Contrats de réassurance détenus selon l'approche fondée sur la juste valeur		
Solde de la MSC au début de l'exercice	1 021 \$	1 106 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(123)	(124)
Variations liées aux services futurs		
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	2	(24)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(121)	(148)
Charges financières nettes liées aux contrats de réassurance	41	63
Total des variations	(80)	(85)
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	941 \$	1 021 \$
Autres contrats de réassurance détenus		
Solde de la MSC au début de l'exercice	51 \$	7 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(2)	(7)
Variations liées aux services futurs		
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(22)	(34)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(96)	85
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(120)	44
Charges financières nettes liées aux contrats de réassurance	(5)	—
Total des variations	(125)	44
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	(74) \$	51 \$
Solde net de la MSC à la fin de l'exercice	867 \$	1 072 \$

d) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

	2025	2024
Contrats de réassurance détenus		
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 332 \$	3 522 \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 226)	(3 407)
Ajustement au titre du risque non financier	(138)	(159)
Produits comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	10	10
MSC	22 \$	34 \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat de réassurance détenu dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

e) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats de réassurance détenus						
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
2025	(107) \$	(94) \$	(82) \$	(71) \$	(60) \$	(210) \$	(243) \$
2024	(122)	(109)	(97)	(86)	(76)	(262)	(320)
							(1 072)

16. Passifs au titre des contrats d'investissement

Variations des passifs au titre des contrats d'investissement évalués à la juste valeur

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	90 157 \$	88 919 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(1 870)	(8 469)
Résultats au chapitre des placements	5 020	2 932
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(16)	—
Incidence des fluctuations des taux de change	(4 249)	6 775
Solde à la fin de l'exercice	89 042 \$	90 157 \$

Tous les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la JVRN.

17. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, la compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs sont présentés dans les bilans consolidés, au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et des passifs correspondants sont comptabilisés aux postes Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 6 708 \$ au 31 décembre 2025 (6 082 \$ au 31 décembre 2024).

Dans les états consolidés du résultat net, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Ces produits et ces charges sont présentés dans les états consolidés du résultat net dans les cas où les contrats conclus avec les titulaires de polices de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la compagnie liée à ces fonds. La compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers consolidés. Outre son exposition à ces garanties, la compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Canada Vie. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, la compagnie détient un éventail de blocs ouverts et de blocs fermés de produits collectifs de rentes variables assortis d'une garantie de retrait minimum (GRM), ainsi qu'un bloc fermé de produits collectifs autonomes assortis de prestations minimales garanties au décès qui prennent essentiellement la forme de primes au décès. Le portefeuille de produits assortis d'une GRM a été réassuré par un tiers.

En Europe, la compagnie offre des produits unitaires à profit en Allemagne et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement en Irlande. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent des taux d'intérêt crédités minimaux et le regroupement des fonds des titulaires de polices.

La compagnie offre également des produits assortis d'une GRM aux États-Unis et en Allemagne, ainsi que précédemment au Canada et en Irlande. Certains produits assortis d'une GRM de la compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2025, la valeur des produits assortis d'une GRM en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 7 084 \$ (7 538 \$ au 31 décembre 2024).

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités.

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 297 \$	18 895 \$
Obligations	76 080	74 444
Prêts hypothécaires	2 142	2 083
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	176 933	154 439
Fonds communs de placement	262 239	232 073
Immeubles de placement	11 050	11 317
	548 741	493 251
Produits à recevoir	986	882
Autres passifs	(5 266)	(3 829)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	6 708	6 082
Total^{1,2}	551 169 \$	496 386 \$

¹ Au 31 décembre 2025, des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts de 58 675 \$ étaient réassurés par la compagnie au moyen d'une entente de coassurance modifiée (65 315 \$ au 31 décembre 2024). Ce montant comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 598 \$, des obligations de 9 666 \$, des actions et des parts de fiducies d'investissement à participation unitaire de 16 \$, des fonds communs de placement de 48 364 \$, des produits à recevoir de 78 \$ et d'autres passifs de (47) \$.

² Au 31 décembre 2025, des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts de 2 787 \$ dans les bilans consolidés de la compagnie devraient être transférés à Countrywide en 2026 (2 750 \$ au 31 décembre 2024) (note 3). Ce montant comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 93 \$, des actions, des parts de fiducies d'investissement à participation unitaire de 2 718 \$ et d'autres passifs de (24) \$.

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2025	2024
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 418 \$	66 343 \$
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	480 751	430 043
	551 169 \$	496 386 \$

c) Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts – incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

Fonds distincts

	2025		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	— \$	— \$	— \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 613	49	3 662
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 613	49	3 662
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 613)	(49)	(3 662)
Ajustement au titre du risque non financier	—	—	—
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

Fonds distincts

	2024		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	— \$	— \$	— \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 938	—	3 938
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 938	—	3 938
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 938)	—	(3 938)
Ajustement au titre du risque non financier	—	—	—
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

d) Variations des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	496 386 \$	422 956 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	64 200	64 353
Produits nets tirés des placements	10 363	9 653
Profits (pertes) en capital réalisés sur les placements, montant net	22 559	13 113
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	19 433	30 777
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(153)	21 161
Retraits des titulaires de polices	(62 276)	(65 662)
Variation du placement des fonds distincts dans le fonds général	18	5
Variation du placement du fonds général dans les fonds distincts	(1)	1
Virement du (vers le) fonds général, montant net	14	17
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	626	12
Total	54 783	73 430
Solde à la fin de l'exercice	551 169 \$	496 386 \$

e) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur

	2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts¹	402 281 \$	139 230 \$	14 013 \$	555 524 \$

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ¹	348 889 \$	136 947 \$	13 354 \$	499 190 \$

¹ Compte non tenu d'un montant de 4 355 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

¹ Compte non tenu d'un montant de 2 804 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2025, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 2 779 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (1 624 \$ transférés du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2024), principalement parce que la compagnie avait changé l'utilisation des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut accéder aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

Au 31 décembre 2025, un montant de 6 315 \$ (4 061 \$ au 31 décembre 2024) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des parties liées membres du groupe de sociétés de Power Corporation (note 28).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3.

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	13 354 \$	13 792 \$
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	(450)	(758)
Achats	2 067	1 130
Ventes	(1 066)	(872)
Transferts vers le niveau 3	135	97
Transferts hors du niveau 3	(27)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	14 013 \$	13 354 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

f) Autres entités structurées

En plus des fonds distincts, la compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des sous-conseillers qui sont des parties liées de la compagnie et qui touchent des honoraires de sous-conseillers aux taux du marché habituels pour leurs services.

La compagnie touche des honoraires de gestion à l'égard des produits de fonds distincts. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2025, les honoraires et autres produits que la compagnie a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et dans d'autres entités structurées se sont chiffrés à 5 115 \$ (4 820 \$ en 2024).

Au 31 décembre 2025, les autres actifs (note 11) comprenaient des placements de 3 832 \$ (3 540 \$ au 31 décembre 2024) que la compagnie a effectués dans des obligations et des actions liés aux titres garantis par des prêts et à d'autres fonds commandités par Empower, sur une base consolidée, ainsi que des placements de 163 \$ (161 \$ au 31 décembre 2024) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commandités en Europe.

18. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
À court terme				
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 3,921 % à 4,204 % (4,930 % au 31 décembre 2024), non garantis	273 \$	273 \$	144 \$	144 \$
Total à court terme	273	273	144	144
À long terme				
D'exploitation :				
Emprunt hypothécaire grevant des immeubles de placement, exigible le 1 ^{er} janvier 2029 (39 \$ US), à un taux d'intérêt de 4,51 %	51	51	54	54
Capital :				
Lifeco				
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	197	230	197	231
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	397	465	396	467
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	343	385	343	396
Obligations de premier rang à 4,70 %, exigibles le 16 novembre 2029, non garanties (500 €) ¹	802	855	742	806
Débentures à 3,337 %, exigibles le 28 février 2028, non garanties	499	503	499	498
Débentures à 2,981 %, exigibles le 8 juillet 2050, non garanties	494	363	494	378
Débentures à 2,379 %, exigibles le 14 mai 2030, non garanties	598	581	598	563
Obligations de premier rang à 1,75 %, exigibles le 7 décembre 2026, non garanties (500 €) ¹	805	796	743	731
	4 135	4 178	4 012	4 070
Canada Vie				
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	109	100	110
Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)				
Titres à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis, valeur nominale de 150 \$	154	177	155	179
Great-West Lifeco Finance 2018, LP				
Billets de premier rang à 4,581 %, exigibles le 17 mai 2048, non garantis (500 \$ US)	679	591	714	603
Billets de premier rang à 4,047 %, exigibles le 17 mai 2028, non garantis (300 \$ US)	411	411	431	417
	1 090	1 002	1 145	1 020
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP				
Billets de premier rang à 4,15 %, exigibles le 3 juin 2047, non garantis (700 \$ US)	946	777	993	797
Great-West Lifeco U.S. Finance 2020, LP				
Billets de premier rang à 0,904 %, exigibles le 12 août 2025, non garantis (500 \$ US)	—	—	719	703
Empower Finance 2020, LP				
Billets de premier rang à 3,075 %, exigibles le 17 septembre 2051, non garantis (700 \$ US)	950	618	998	633
Billets de premier rang à 1,776 %, exigibles le 17 mars 2031, non garantis (400 \$ US)	546	488	574	471
Billets de premier rang à 1,357 %, exigibles le 17 septembre 2027, non garantis (400 \$ US)	547	525	575	523
	2 043	1 631	2 147	1 627
Total à long terme	8 519	7 925	9 325	8 560
Total	8 792 \$	8 198 \$	9 469 \$	8 704 \$

¹ Désignées comme couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger.

Le 12 août 2025, Great-West Lifeco U.S. Finance 2020, LP, une filiale de la compagnie, a remboursé le montant en capital de ses billets de premier rang à 0,904 % arrivant à échéance de 500 \$ US, ainsi que les intérêts courus.

Titres de fiducies de capital

La FCCV, une fiducie établie par la Canada Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les coûts de financement dans les états consolidés du résultat net (note 19). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance de la gestion des risques.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

19. Coûts de financement

Les coûts de financement se composent des éléments suivants :

	2025	2024
Charges d'exploitation :		
Intérêts sur les marges de crédit à l'exploitation et les instruments d'emprunt à court terme	9 \$	9 \$
Charges financières :		
Intérêts sur les débentures à long terme et les autres instruments d'emprunt	307	302
Intérêts sur les billets avec remboursement de capital à recours limité ¹	27	54
Intérêts sur les titres de fiducies de capital	11	11
Autres	25	26
	370	393
Total	379 \$	402 \$

¹ À compter du troisième trimestre de 2025, les intérêts sur les billets avec remboursement de capital à recours limité sont portés en réduction des capitaux propres lorsqu'ils sont engagés.

20. Autres passifs

	2025	2024
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	473 \$	497 \$
Obligations locatives	344	380
Découverts bancaires	375	379
Provisions au titre des produits différés	284	264
Passifs liés aux titres garantis par des prêts	3 904	3 791
Autres	5 051	4 919
Total	10 431 \$	10 230 \$

Un montant de 5 426 \$ (5 298 \$ au 31 décembre 2024) du total des autres passifs devrait être décomptabilisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous :

Provisions au titre des produits différés

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	264 \$	256 \$
Entrées	78	63
Amortissement	(57)	(53)
Fluctuations des taux de change	13	12
Cessions	(14)	(14)
Solde à la fin de l'exercice	284 \$	264 \$

21. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la compagnie détenait une participation lui assurant le contrôle dans la Canada Vie et Empower.

Les participations ne donnant pas le contrôle liées au surplus attribuable au compte de participation représentent la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la compagnie.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent également les participations ne donnant pas le contrôle relatives aux actions émises et en circulation de PanAgora Asset Management (PanAgora) détenues par les employés.

a) Participations ne donnant pas le contrôle inscrites dans les états consolidés du résultat net et autres éléments du résultat global

	2025	2024
Bénéfice net attribuable au compte de participation		
Canada Vie	42 \$	107 \$
Empower	(1)	(1)
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	41	106
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	—	(3)
Total	41 \$	103 \$

La compagnie a versé des participations de 2 106 \$ aux titulaires de polices avec participation pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (1 901 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des participations ne donnant pas le contrôle qui figure dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) s'est chiffré à (6) \$ (94 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

b) Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle

	2025	2024
Surplus attribuable au compte de participation de filiales :		
Canada Vie	3 082 \$	3 043 \$
Empower	(3)	(2)
Total	3 079 \$	3 041 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	67 \$	72 \$

22. Capital social

a) Billets avec remboursement de capital à recours limité

			2025	2024
Billets avec remboursement de capital à recours limité	Première date de rachat	Taux d'intérêt	Valeur comptable	Juste valeur
Série 1	30 novembre 2026	3,60 %	1 500 \$	1 419 \$
				Valeur comptable
				Juste valeur
				1 500 \$
				1 346 \$

Le 16 août 2021, la compagnie a émis à la valeur nominale un capital global de 1 500 \$ de billets avec remboursement de capital à recours limité à 3,60 %, série 1 (titres secondaires), échéant le 31 décembre 2081 (les billets RCRL de série 1). Les billets RCRL de série 1 portent intérêt au taux fixe de 3,60 % par année, payable semestriellement, jusqu'au 31 décembre 2026, exclusivement. Le 31 décembre 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 31 décembre 2076, le taux d'intérêt sur les billets RCRL de série 1 sera rajusté à un taux d'intérêt égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada de 5 ans plus 2,641 %. À compter du 30 novembre 2026, la compagnie pourra choisir de racheter les billets de série 1, en totalité ou en partie, tous les cinq ans au cours de la période allant du 30 novembre au 31 décembre, à la valeur nominale plus les intérêts courus et impayés dans chaque cas.

En ce qui a trait aux billets de série 1, le non-paiement des intérêts ou du capital liés lorsqu'ils sont exigibles donnera lieu à un recours, et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur la quote-part des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série U (les actions privilégiées de série U) détenues dans une fiducie consolidée nouvellement constituée (la fiducie à recours limité). Le recours des porteurs de billets de série 1 sera limité à la livraison des actifs de la fiducie correspondants. Les actions privilégiées de série U sont éliminées des bilans consolidés de la compagnie pendant qu'elles sont détenues par la fiducie à recours limité.

b) Actions privilégiées et actions ordinaires

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de second rang

Nombre illimité d'actions ordinaires

Émises, en circulation et libérées

	2025		2024	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Actions privilégiées de premier rang				
Série G, à dividende non cumulatif de 5,20 %	12 000 000	300 \$	12 000 000	300 \$
Série H, à dividende non cumulatif de 4,85 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série I, à dividende non cumulatif de 4,50 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série L, à dividende non cumulatif de 5,65 %	6 800 000	170	6 800 000	170
Série M, à dividende non cumulatif de 5,80 %	6 000 000	150	6 000 000	150
Série N, à dividende non cumulatif de 1,749 % et à taux rajusté	10 000 000	250	10 000 000	250
Série P, à dividende non cumulatif de 5,40 %	10 000 000	250	10 000 000	250
Série Q, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série R, à dividende non cumulatif de 4,80 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série S, à dividende non cumulatif de 5,25 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série T, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série Y, à dividende non cumulatif de 4,50 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série Z, à dividende non cumulatif de 5,70 %	8 000 000	200	—	—
Total	116 800 000	2 920 \$	108 800 000	2 720 \$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	932 107 643	6 071 \$	932 427 987	6 000 \$
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions	2 662 377	99	2 379 656	88
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(28 438 145)	(1 625)	(2 700 000)	(114)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	1 438	—	97
Solde à la fin de l'exercice	906 331 875	5 983 \$	932 107 643	6 071 \$

Les actions privilégiées de premier rang, série G, à dividende non cumulatif de 5,20 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série H, à dividende non cumulatif de 4,85 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série I, à dividende non cumulatif de 4,50 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série L, à dividende non cumulatif de 5,65 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série M, à dividende non cumulatif de 5,80 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,40 %, série P, sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série Q, sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série R, sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 %, série S, sont rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série T, sont rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2026, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,50 %, série Y, sont rachetables au gré de la compagnie à compter du 31 décembre 2026 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2030, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif de 5,70 %, série Z

Le 24 septembre 2025, la compagnie a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,70 %, série Z, au prix de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 200 \$. Les actions sont rachetables au gré de la compagnie à compter du 30 septembre 2030 au prix de 25,00 \$ majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 septembre 2034, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement, dans chaque cas. Les coûts de transaction de 5 \$ (4 \$ après impôt) engagés relativement à l'émission d'actions privilégiées ont été imputés au surplus cumulé.

Actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans à dividende non cumulatif, série N

Le 13 novembre 2025, la compagnie a annoncé qu'elle n'entendait pas exercer ses droits de rachat des 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série N (actions de série N) alors en circulation. Par conséquent, et sous réserve de certaines conditions énoncées dans les modalités rattachées aux actions, les détenteurs d'actions de série N avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions de série N en actions privilégiées de premier rang, série O, à dividende non cumulatif variable (actions de série O) à raison de une action pour une, le 31 décembre 2025.

Le 17 décembre 2025, la compagnie a annoncé que les porteurs de 6 425 actions de série N ont choisi de convertir leurs actions en actions de série O. Compte tenu de toutes les actions déposées aux fins de conversion, moins de 1 000 000 d'actions de série O seraient en circulation au 31 décembre 2025. Par conséquent, et conformément aux modalités des actions, aucune action de série N n'a été convertie en action de série O. Les actions de série N comportent un taux annuel fixe de dividende non cumulatif de 4,090 % jusqu'au 31 décembre 2030, exclusivement (1,749 % jusqu'au 31 décembre 2025, exclusivement), et sont rachetables au gré de la compagnie le 31 décembre 2030 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 2 janvier 2025, la compagnie a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 20 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre a débuté le 6 janvier 2025 et s'est terminée le 5 janvier 2026. Le 3 septembre 2025, la compagnie a annoncé une modification à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 afin d'augmenter à 40 000 000 le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées. De plus, la Bourse de Toronto a approuvé une modification qui permettait à la compagnie de racheter ses actions auprès de la Corporation Financière Power et de certaines de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, la CFP) dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025, afin que la CFP conserve approximativement sa participation proportionnelle dans la compagnie. Les modifications apportées à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sont entrées en vigueur le 5 septembre 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la compagnie a racheté, puis annulé, 28 438 145 actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 au coût de 1 625 \$ (2 700 000 actions ordinaires au coût de 114 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 en vertu de l'offre publique de rachat précédente). Le capital social de la compagnie a été diminué de la valeur comptable moyenne des actions rachetées aux fins d'annulation. L'excédent payé sur la valeur comptable moyenne, y compris les impôts connexes et les autres honoraires liés, s'est établi à 1 466 \$ et a été porté en réduction du surplus cumulé pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (97 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 en vertu de l'offre publique de rachat précédente).

Le 2 janvier 2026, la compagnie a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 20 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre a débuté le 6 janvier 2026 et se terminera le 5 janvier 2027. Le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités permet à la compagnie de racheter ses actions auprès de la CFP afin que celle-ci conserve approximativement sa participation proportionnelle dans la compagnie.

23. Bénéfice par action ordinaire

Le tableau qui suit permet de rapprocher le bénéfice de base par action ordinaire et le bénéfice dilué par action ordinaire.

	2025	2024
Bénéfice		
Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	4 120 \$	4 141 \$
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(160)	(130)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	3 960	4 011
Perte nette liée aux activités abandonnées	—	(115)
Profit net à la cession d'activités abandonnées	—	44
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	3 960 \$	3 940 \$
Nombre d'actions ordinaires		
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	924 036 871	932 083 891
Ajouter : exercice potentiel d'options sur actions en circulation	4 731 435	3 036 627
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué	928 768 306	935 120 518
Bénéfice de base par action ordinaire	4,29 \$	4,23 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	4,26 \$	4,21 \$
Bénéfice de base par action ordinaire lié aux activités poursuivies	4,29 \$	4,30 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies	4,26 \$	4,29 \$
Dividendes par action ordinaire	2,440 \$	2,220 \$

24. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital. Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la compagnie. Le plan de capital est approuvé par le conseil d'administration de la compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres significatives conclues par la direction.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales.

Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) permet de comparer les ressources en capital réglementaire d'une société avec son capital requis, défini par le BSIF comme la somme des exigences de capital définies. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

Le tableau qui suit présente un sommaire des données et du ratio relatifs au TSAV pour la Canada Vie.

	2025	2024
Capital de première catégorie	21 061 \$	20 142 \$
Capital de deuxième catégorie	7 667	5 253
Total du capital disponible	28 728	25 395
Provision d'excédent et dépôts admissibles	5 155	5 130
Total des ressources en capital	33 883 \$	30 525 \$
Capital requis	26 541 \$	23 516 \$
Ratio total du TSAV (cible de surveillance du BSIF = 100 %) ¹	128 %	130 %

¹ Ratio total (en %) = (total des ressources en capital/capital requis).

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II/Royaume-Uni. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, toutes les entités réglementées en Europe répondaient aux exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II/Royaume-Uni.

Empower est assujettie au régime de capital réglementaire fondé sur les risques aux États-Unis. D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses établissements à l'étranger.

25. Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

La compagnie offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées. Le comité des ressources humaines de la compagnie (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. La période d'acquisition des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2019 est de cinq ans. Les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2019 sont devenues acquises à raison de 50 % trois ans après la date d'attribution et de 50 % quatre ans après la date d'attribution. La période d'exercice maximale des options est de dix ans à compter de la date d'attribution. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner la déchéance des options, à moins que le comité n'en décide autrement. En 2025, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 81 000 000 (72 500 000 en 2024).

En 2025, 2 380 098 options sur actions ordinaires ont été attribuées (2 673 400 en 2024). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions ordinaires attribuées au cours de 2025 était de 7,32 \$ par option (5,43 \$ en 2024). La juste valeur de chaque option sur actions ordinaires a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2025 : rendement des actions de 4,59 % (5,26 % en 2024), volatilité prévue de 19,84 % (19,08 % en 2024), taux d'intérêt sans risque de 2,85 % (3,43 % en 2024) et durée prévue de huit ans (huit ans en 2024).

Le tableau qui suit résume les changements survenus relativement aux options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré.

	2025		2024	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de l'exercice	15 591 082	36,03 \$	15 564 488	34,63 \$
Attribuées	2 380 098	53,17	2 673 400	42,24
Exercées	(2 662 377)	34,16	(2 379 656)	33,83
Frappées de déchéance ou expirées	(545 400)	38,22	(267 150)	36,27
Options en circulation à la fin de l'exercice	14 763 403	39,05 \$	15 591 082	36,03 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	6 202 955	33,35 \$	6 987 132	32,99 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 56,74 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (45,37 \$ en 2024).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de transactions dont les paiements sont fondés sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, laquelle s'est chiffrée à 12 \$ après impôt en 2025 (12 \$ après impôt en 2024), a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2025.

Fourchette des prix d'exercice	En circulation			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Expiration
De 32,10 \$ à 35,17 \$	208 271	0,19	34,55 \$	208 271	34,55 \$	2026
De 30,28 \$ à 36,87 \$	512 900	1,24	36,01 \$	512 900	36,01 \$	2027
De 30,28 \$ à 34,21 \$	615 850	2,21	33,87 \$	615 850	33,87 \$	2028
De 30,28 \$ à 32,50 \$	1 573 700	3,20	30,86 \$	1 573 700	30,86 \$	2029
De 32,10 \$ à 32,22 \$	953 800	4,16	32,22 \$	953 800	32,22 \$	2030
De 32,10 \$ à 37,02 \$	1 438 150	5,16	32,15 \$	1 438 150	32,15 \$	2031
De 31,59 \$ à 38,71 \$	1 925 134	6,16	38,68 \$	900 284	38,64 \$	2032
De 36,69 \$ à 38,87 \$	2 649 100	7,16	36,83 \$	—	— \$	2033
De 42,22 \$ à 42,87 \$	2 506 400	8,16	42,25 \$	—	— \$	2034
De 51,51 \$ à 55,17 \$	2 380 098	9,21	53,17 \$	—	— \$	2035

b) Régimes d'unités d'actions différées

La compagnie et certaines de ses filiales disposent de régimes d'unités d'actions différées auxquels ont droit de participer les administrateurs et certains employés de la compagnie. Les administrateurs admissibles doivent toucher une part de leur provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées. En ce qui a trait à la part restante de leur rémunération, les administrateurs peuvent choisir de se faire payer en trésorerie ou en unités d'actions différées. Les employés admissibles peuvent choisir de recevoir des unités d'actions différées à titre de règlement dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle ou du régime d'unités d'actions liées au rendement. Tous les participants reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de la compagnie en fonction de la valeur des unités à la date de versement du dividende. Au moment où un administrateur ou, le cas échéant, un dirigeant ou un employé de la compagnie ou de l'une de ses filiales quitte ses fonctions, il peut faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme unique en trésorerie établie en fonction du cours moyen pondéré d'une action ordinaire de Lifeco à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date du rachat. En 2025, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 27 \$ (20 \$ en 2024) relativement au régime d'unités d'actions différées au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées se chiffrait à 247 \$ (190 \$ en 2024), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

c) Régime d'unités d'actions liées au rendement

Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de la compagnie et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en trésorerie correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération, excluant l'incidence des couvertures, de 360 \$ (179 \$ en 2024) relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement se chiffrait à 571 \$ (324 \$ en 2024), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

d) Plan d'achat d'actions pour les employés

Le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Lifeco. La compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 15 \$ (14 \$ en 2024) relativement au plan d'achat d'actions pour les employés au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net.

e) Régime d'actionnariat de la direction de PanAgora

Certains employés de PanAgora, une filiale d'Empower, sont admissibles à la participation au régime d'actionnariat de la direction de PanAgora en vertu duquel des actions de catégorie C de PanAgora et des options et des droits à l'appréciation d'actions de catégorie C de PanAgora peuvent être émis. Les détenteurs d'actions de catégorie C de PanAgora n'ont pas droit de vote et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre d'actions de catégorie C de PanAgora ne peut excéder 20 % des capitaux propres de PanAgora, en supposant un taux d'exercice et de conversion de 100 %.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 relativement aux actions incessibles de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions était de 11 \$ (14 \$ en 2024), ces charges étant comprises dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états consolidés du résultat net.

26. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

Les filiales de la compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Les filiales de la compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Cependant, ces régimes n'acceptent pas de nouveaux participants. En outre, plusieurs des régimes de retraite à prestations définies ne prévoient plus l'accumulation de prestations définies supplémentaires. L'exposition de la compagnie au titre des régimes à prestations définies devrait s'atténuer au cours des exercices à venir. Lorsque les prestations définies continuent d'être accumulées, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les nouveaux employés et les participants actifs à des régimes à prestations définies fermés aux prestations définies futures sont admissibles aux régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

Les filiales de la compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

Les filiales de la compagnie ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation. Des changements importants aux régimes de retraite requièrent l'approbation du conseil d'administration de la filiale concernée de la compagnie.

Les politiques de capitalisation des filiales de la compagnie en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés exigent des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la compagnie, sous forme de paiements de dépenses liées aux régimes ou sous forme d'un remboursement des excédents des régimes, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la compagnie.

Le tableau suivant reflète la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies des filiales de la compagnie.

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	6 645 \$	6 517 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	297	280	—	—
Rendement réel en sus des (inférieur aux) produits d'intérêts	(102)	88	—	—
Cotisations patronales	(21)	(8)	19	21
Cotisations salariales	21	22	—	—
Prestations versées	(345)	(304)	(19)	(21)
Liquidations	(2)	(56)	—	—
Frais administratifs	(6)	(8)	—	—
Transfert vers les régimes, montant net	—	1	—	—
Fluctuations des taux de change	135	113	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	6 622 \$	6 645 \$	— \$	— \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	6 245 \$	6 275 \$	253 \$	256 \$
Coût des services rendus au cours de la période	42	44	2	2
Coût financier	280	272	11	12
Cotisations salariales	21	22	—	—
Prestations versées	(345)	(304)	(19)	(21)
Réductions et indemnités de cessation d'emploi	(4)	—	—	—
Liquidations	(2)	(58)	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses financières	(378)	(159)	(1)	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses démographiques	94	1	9	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des résultats techniques liés aux participants	(2)	42	(4)	3
Fluctuations des taux de change	123	110	(1)	1
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	6 074 \$	6 245 \$	250 \$	253 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	548 \$	400 \$	(250) \$	(253) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(182)	(151)	—	—
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	366 \$	249 \$	(250) \$	(253) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 11)	589 \$	493 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 20)	(223)	(244)	(250)	(253)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	366 \$	249 \$	(250) \$	(253) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	5 839 \$	6 008 \$	— \$	— \$
Régimes non capitalisés	235 \$	237 \$	250 \$	253 \$

Aux termes d'IFRIC 14 *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif.

Variation du plafond de l'actif

Plafond de l'actif au début de l'exercice

Intérêts sur le plafond de l'actif

Variation du plafond de l'actif

Fluctuations des taux de change

Plafond de l'actif à la fin de l'exercice

Régimes de retraite à prestations définies	
2025	2024
151 \$	202 \$
6	8
16	(63)
9	4
182 \$	151 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	63 \$	66 \$	2 \$	2 \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	260	232	—	—
Cotisations salariales	(21)	(22)	—	—
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	302	276	2	2
Frais administratifs	6	8	—	—
Réductions	(4)	—	—	—
Liquidations	—	(2)	—	—
Coût financier, montant net	(11)	—	11	12
Charge – résultat net	293	282	13	14
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés	(286)	(116)	4	3
Rendement (plus élevé) moins élevé que le rendement prévu de l'actif	101	(88)	—	—
Variation du plafond de l'actif	16	(63)	—	—
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	(169)	(267)	4	3
Total (des produits) de la charge, y compris les réévaluations	124 \$	15 \$	17 \$	17 \$

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2025	2024
Titres de participation	35 %	37 %
Titres de créance	56 %	54 %
Biens immobiliers	5 %	6 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 %	3 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la compagnie qui s'élevaient à 5 972 \$ au 31 décembre 2025 et à 5 971 \$ au 31 décembre 2024, dont un montant de 5 972 \$ (5 970 \$ au 31 décembre 2024) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la compagnie.

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies**i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération**

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	5 694 \$	5 799 \$	250 \$	253 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	380	446	—	—
Obligation au titre des prestations définies	6 074 \$	6 245 \$	250 \$	253 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Obligation au titre des prestations compte non tenu des augmentations futures des rentes	5 490 \$	5 585 \$	250 \$	253 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	584	660	—	—
Obligation au titre des prestations définies	6 074 \$	6 245 \$	250 \$	253 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Employés en service	33 %	35 %	11 %	14 %
Participants avec droits acquis différés	16 %	16 %	s.o.	s.o.
Employés retraités	51 %	49 %	89 %	86 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	13,9 ans	14,8 ans	9,3 ans	9,9 ans

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2026 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	(39) \$	— \$	(39) \$
Régimes non capitalisés	17	19	36
Régimes à cotisations définies	267	—	267
Total	245 \$	19 \$	264 \$

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	4,5 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	4,8 %	4,6 %	5,7 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,4 %	3,4 %	—	—
Augmentations futures des rentes ¹	2,0 %	2,1 %	—	—
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	4,9 %	4,5 %	4,8 %	4,7 %
Taux de croissance de la rémunération	3,3 %	3,4 %	—	—
Augmentations futures des rentes ¹	2,0 %	2,0 %	—	—
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			4,7 %	4,7 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,1 %	4,1 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2039	2039

¹ Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	23,4	22,9	23,5	22,8
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	25,6	24,8	25,6	24,2
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	25,7	25,0	26,0	25,0
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	27,8	26,9	27,9	26,5

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines corrections de valeur liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique, en plus d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 172 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 7 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi (174 \$ et 6 \$ en 2024, respectivement).

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2025	2024	2025	2024
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(720) \$	(787) \$	899 \$	997 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	145	170	(133)	(154)
Incidence de la variation du taux d'inflation	335	344	(296)	(304)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	13	15	(12)	(13)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(20)	(22)	24	26

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

27. Cumul des autres éléments de bénéfice global

	2025				2024			
	Solde au début de l'exercice	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Impôt sur le résultat	Solde à la fin de l'exercice	Solde au début de l'exercice	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Impôt sur le résultat	Solde à la fin de l'exercice
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	2 756 \$	(208) \$	— \$	2 548 \$	1 343 \$	1 413 \$	— \$	2 756 \$
Profits de change à la conversion reclassés en résultat net à la cession d'établissements à l'étranger	(211)	—	—	(211)	—	(211)	—	(211)
Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	(116)	(243)	(1)	(360)	16	(172)	40	(116)
Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la JVAERG	(258)	122	(18)	(154)	(383)	160	(35)	(258)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	30	46	(13)	63	28	3	(1)	30
Profits (pertes) latents sur les actions à la JVAERG	(409)	155	—	(254)	—	(409)	—	(409)
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	13	165	(45)	133	(179)	264	(72)	13
Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	10	—	—	10	10	—	—	10
Total	1 815	37	(77)	1 775	835	1 048	(68)	1 815
Participations ne donnant pas le contrôle	(39)	8	(2)	(33)	55	(130)	36	(39)
Actionnaires	1 776 \$	45 \$	(79) \$	1 742 \$	890 \$	918 \$	(32) \$	1 776 \$

28. Transactions entre parties liées

Power Corporation, constituée en société par actions et domiciliée au Canada, est la société mère de la compagnie et en exerce le contrôle de droit. La compagnie est liée à d'autres membres du groupe de sociétés de Power Corporation, dont IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales IG Gestion de patrimoine et la Financière Mackenzie, ainsi que Groupe Bruxelles Lambert, société de portefeuille établie en Europe qui détient des intérêts importants dans des sociétés industrielles et de services mondiales.

a) Principales filiales

Les états financiers consolidés de la compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Empower Annuity Insurance Company of America	États-Unis	Services financiers	100,00 %

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Dans le cours normal des activités, les filiales de Lifeco prennent part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de sociétés de Power Corporation. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la Canada Vie a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membre du groupe de sociétés de Power Corporation, et lui en a rendu. La Canada Vie a aussi fourni des produits d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

La compagnie détient, par l'entremise de la Canada Vie, 9 200 407 actions d'IGM, soit une participation de 3,90 %. La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. En 2025, la compagnie a comptabilisé un montant de 37 \$ (41 \$ en 2024) pour la quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et elle a reçu des dividendes de 20 \$ (21 \$ en 2024) de son placement dans IGM (note 6).

L'actif des fonds distincts de la compagnie a été investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie. Placements Mackenzie gère également certains des placements de portefeuille de la compagnie. La compagnie a également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Certains de ces fonds sont gérés par des sous-conseillers qui sont des parties liées de la compagnie et qui touchent des honoraires de sous-conseillers aux taux du marché habituels pour leurs services. En 2025, la compagnie et ses filiales ont effectué des placements additionnels dans des fonds gérés par des parties liées. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché (note 17).

La compagnie détenait des débentures émises par IGM d'une valeur comptable de 89 \$ au 31 décembre 2025 (90 \$ au 31 décembre 2024).

Power Corporation contrôle également Sagard Holdings Inc. (Sagard), un gestionnaire d'actifs alternatifs à stratégies multiples, Power Sustainable Manager Inc. (Power Sustainable), un gestionnaire mondial d'actifs alternatifs à plateformes multiples, ainsi que Portage Ventures (Portage), une entité mondiale d'investissement dans les technologies financières axée sur le capital de risque. Lifeco a une participation minoritaire dans Sagard et un partenariat stratégique à long terme avec Power Sustainable. Lifeco et la Corporation Financière Mackenzie, une filiale entièrement détenue d'IGM, sont des investisseurs dans Northleaf Capital Partners Ltd. (Northleaf), un gestionnaire de fonds d'actions de sociétés fermées, d'instruments de crédit privés et d'infrastructures à l'échelle mondiale. La compagnie et ses filiales investissent dans des fonds et des instruments d'emprunt gérés par Sagard, Power Sustainable, Portage et Northleaf. Sagard fournit également certains services de sous-conseillers et de gestion immobilière à la compagnie et ses filiales.

Le 3 septembre 2025, la Bourse de Toronto a approuvé une modification qui permettait à la compagnie de racheter ses actions auprès de la Corporation Financière Power et de certaines de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, la CFP) dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 (note 22). En 2025, la compagnie a racheté et annulé 12 801 349 actions ordinaires détenues par la CFP en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 au coût de 768 \$.

La compagnie fournit des services de gestion d'actifs et d'avantages du personnel ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la compagnie et de ses filiales. Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Lifeco, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2025	2024 ¹
Salaire	17 \$	17 \$
Attributions fondées sur des actions	44	27
Attributions fondées sur des options	11	9
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	13	14
Valeur de rente	1	—
Autres	5	4
Total	91 \$	71 \$

¹ Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour que la présentation soit conforme à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

29. Impôt sur le résultat

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés du résultat net

	2025	2024
Impôt exigible		
Impôt exigible	633 \$	771 \$
Impôt minimum mondial (IMM)	150	113
Total de l'impôt exigible	783 \$	884 \$
Impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(215) \$	(138) \$
Incidence de la variation des taux d'imposition ou des nouveaux impôts	(3)	—
Charge (économie) d'impôt découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires non comptabilisés	(31)	(9)
Total de l'impôt différé	(249) \$	(147) \$
Total de la charge d'impôt	534 \$	737 \$

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 27)

	2025	2024
Charge (économie) d'impôt exigible	17 \$	(12) \$
Charge (économie) d'impôt différé	60	80
Total	77 \$	68 \$

iii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des variations des capitaux propres

	2025	2024
Charge (économie) d'impôt exigible	25 \$	— \$
Charge (économie) d'impôt différé	—	—
Total	25 \$	— \$

b) Taux d'imposition effectif

Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les états consolidés du résultat net diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 28,00 % :

	2025		2024	
Bénéfice avant impôt	4 695 \$		4 981 \$	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	1 315	28,00 %	1 395	28,00 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(285)	(6,07)	(342)	(6,86)
Activités à l'extérieur du Canada assujetties à un taux d'imposition moyen inférieur à l'étranger	(485)	(10,33)	(436)	(8,75)
Incidence des changements de taux sur l'impôt différé	(3)	(0,06)	—	—
Autres	(158)	(3,36)	7	0,14
Total de la charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif, compte non tenu de l'IMM	384 \$	8,18 %	62,4 \$	12,53 %
Impôt minimum mondial	150	3,19	113	2,27
Total de la charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	534 \$	11,37 %	737 \$	14,80 %
Total de la charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – détenteurs d'actions ordinaires	605 \$	12,80 %	815 \$	16,46 %

c) Montant net et variations de l'actif d'impôt différé

	2025						
	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(2 620) \$	2 422 \$	1 384 \$	(472) \$	221 \$	297 \$	1 232 \$
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat net	781	(693)	145	(2)	(85)	103	249
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat global	—	(17)	—	—	—	(43)	(60)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	—	—	—	—	—
Fluctuations des taux de change et autres	197	(84)	(62)	34	(8)	(150)	(73)
Solde à la fin de l'exercice	(1 642) \$	1 628 \$	1 467 \$	(440) \$	128 \$	207 \$	1 348 \$

	2024						
	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(2 727) \$	2 437 \$	1 545 \$	(783) \$	237 \$	352 \$	1 061 \$
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat net	358	(184)	(262)	355	(28)	(92)	147
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat global	—	(8)	—	—	—	(72)	(80)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	(59)	—	(25)	(1)	(10)	(95)
Fluctuations des taux de change et autres	(251)	236	101	(19)	13	119	199
Solde à la fin de l'exercice	(2 620) \$	2 422 \$	1 384 \$	(472) \$	221 \$	297 \$	1 232 \$

Comptabilisés dans les bilans consolidés :

Actifs d'impôt différé
Passifs d'impôt différé

Total

2025	2024
2 285 \$	2 066 \$
(937)	(834)
1 348 \$	1 232 \$

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes fiscales et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2025, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2025, la compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1 467 \$ (1 384 \$ au 31 décembre 2024) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 6 515 \$, dont une tranche de 407 \$ expirera entre 2026 et 2045; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 6 108 \$. La compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

La compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 145 \$ (183 \$ en 2024) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 610 \$ (799 \$ en 2024). De ce montant, une tranche de 273 \$ expirera entre 2026 et 2045; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 337 \$. En outre, la compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 85 \$ (116 \$ en 2024) relativement aux différences temporaires de 359 \$ (473 \$ en 2024).

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

La compagnie a appliqué l'exception temporaire obligatoire prévue par IAS 12 *Impôts sur le résultat* relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation de l'information à ce sujet découlant de l'IMM.

30. Instruments financiers dérivés et couverture

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties admissibles reçues de 290 \$ au 31 décembre 2025 (440 \$ au 31 décembre 2024).

a) Aperçu du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque prescrites par le BSIF

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties admissibles détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

	2025					2024				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps	11 618 \$	149 \$	134 \$	269 \$	5 \$	9 355 \$	186 \$	104 \$	247 \$	4 \$
Contrats à terme normalisés – vente	153	—	—	—	—	159	—	—	—	—
Options achetées	4 246	38	52	54	1	3 239	90	37	43	1
Contrats à terme sur obligations	372	1	6	6	—	—	—	—	—	—
	16 389	188	192	329	6	12 753	276	141	290	5
Contrats de change										
Swaps de devises	36 447	1 243	2 290	3 327	60	36 047	1 971	2 219	3 886	67
Contrats à terme de gré à gré	11 825	135	184	294	2	8 821	48	110	150	1
	48 272	1 378	2 474	3 621	62	44 868	2 019	2 329	4 036	68
Autres contrats dérivés										
Contrats sur actions	1 831	271	119	390	1	2 564	107	170	275	1
Contrats à terme normalisés – achat	18	—	—	—	—	14	—	—	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	688	2	—	—	—	599	—	—	—	—
Options sur actions achetées	2 894	23	202	225	1	—	—	—	—	—
Options sur actions vendues	—	—	—	—	—	1 509	28	121	149	1
Swaps sur défaillance	685	1	—	—	—	759	1	—	—	—
	6 116	297	321	615	2	5 445	136	291	424	2
Total	70 777 \$	1 863 \$	2 987 \$	4 565 \$	70 \$	63 066 \$	2 431 \$	2 761 \$	4 750 \$	75 \$

b) Montant nominal, durée jusqu'à l'échéance et valeur comptable du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie par catégorie

	2025					
	Montant nominal			Valeur comptable		
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	813 \$	2 799 \$	7 988 \$	11 600 \$	148 \$	(559) \$
Contrats à terme normalisés – vente	153	—	—	153	—	—
Options achetées	206	822	3 218	4 246	38	—
Contrats à terme sur obligations	—	—	372	372	1	(6)
	1 172	3 621	11 578	16 371	187	(565)
Contrats de change						
Swaps de devises	3 462	8 688	22 011	34 161	1 232	(1 549)
Contrats à terme de gré à gré	8 139	506	—	8 645	91	(30)
	11 601	9 194	22 011	42 806	1 323	(1 579)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	1 248	147	—	1 395	8	—
Contrats à terme normalisés – achat	18	—	—	18	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	688	—	—	688	2	(3)
Options sur actions achetées	1 459	1 435	—	2 894	23	—
Options sur actions vendues	—	—	—	—	—	(103)
Swaps sur défaillance	—	685	—	685	1	—
	3 413	2 267	—	5 680	34	(106)
Dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables						
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	81	—	—	81	2	—
	81	—	—	81	2	—
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	—	18	—	18	1	—
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	9	7	—	16	—	—
Risque lié aux marchés boursiers						
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	120	316	—	436	263	—
	129	341	—	470	264	—
Couvertures d'investissement net						
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	—	—	2 270	2 270	11	(152)
Contrats à terme de gré à gré	1 971	1 128	—	3 099	42	(10)
	1 971	1 128	2 270	5 369	53	(162)
Total	18 367 \$	16 551 \$	35 859 \$	70 777 \$	1 863 \$	(2 412) \$

Notes annexes

	2024					
	Montant nominal			Valeur comptable		
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	886 \$	2 329 \$	6 121 \$	9 336 \$	185 \$	(340) \$
Contrats à terme normalisés – vente	159	—	—	159	—	—
Options achetées	216	864	2 159	3 239	90	—
	1 261	3 193	8 280	12 734	275	(340)
Contrats de change						
Swaps de devises	3 776	9 416	20 514	33 706	1 862	(1 402)
Contrats à terme de gré à gré	5 835	7	—	5 842	11	(225)
	9 611	9 423	20 514	39 548	1 873	(1 627)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	1 631	557	—	2 188	4	(18)
Contrats à terme normalisés – achat	14	—	—	14	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	599	—	—	599	—	—
Options sur les actions vendues	—	1 509	—	1 509	28	—
Swaps sur défaillance	—	746	13	759	1	—
	2 244	2 812	13	5 069	33	(18)
Dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables						
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	79	—	—	79	—	(3)
	79	—	—	79	—	(3)
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	—	19	—	19	1	—
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	46	25	—	71	6	—
Risque lié aux marchés boursiers						
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	117	259	—	376	103	—
	163	303	—	466	110	—
Couvertures d'investissement net						
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	—	—	2 270	2 270	103	(61)
Contrats à terme de gré à gré	2 353	547	—	2 900	37	(88)
	2 353	547	2 270	5 170	140	(149)
Total	15 711 \$	16 278 \$	31 077 \$	63 066 \$	2 431 \$	(2 137) \$

Les contrats à terme normalisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables

Les tableaux suivants donnent un aperçu des dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables :

Les taux de change et le cours des actions sont exprimés en dollars

	2025			
	Montant nominal			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	81 \$	— \$	— \$	81 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,41	—	—	1,41
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de taux d'intérêt				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	— \$	18 \$	— \$	18 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	— %	5,23 %	— %	5,23 %
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	9 \$	7 \$	— \$	16 \$
Taux de change \$ US – \$ AU moyen pondéré	—	—	—	—
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	—	—	—	—
Taux de change \$ US – € moyen pondéré	0,92	—	—	0,92
Taux de change \$ US – £ moyen pondéré	—	0,76	—	0,76
Risque lié aux marchés boursiers				
Autres contrats dérivés				
Contrats sur actions	120 \$	316 \$	— \$	436 \$
Prix moyen pondéré des actions	36,69	47,53	—	43,75
Couvertures d'investissement net				
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	— \$	— \$	2 270 \$	2 270 \$
Taux de change € – \$ CA moyen pondéré	—	—	1,41	1,41
Taux de change £ – \$ CA moyen pondéré	—	—	1,73	1,73
Contrats à terme de gré à gré	1 971 \$	1 128 \$	—	3 099 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,37	1,37	—	1,37
Taux de change € – £ moyen pondéré	0,87	0,87	—	0,87

Les taux de change et le cours des actions sont exprimés en dollars

	2024			
	Montant nominal			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats de change à terme	79 \$	— \$	— \$	79 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,37	—	—	1,37
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de taux d'intérêt				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	— \$	19 \$	— \$	19 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	— %	5,23 %	— %	5,23 %
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	46 \$	25 \$	— \$	71 \$
Taux de change \$ US – \$ AU moyen pondéré	1,33	—	—	1,33
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,26	—	—	1,26
Taux de change \$ US – € moyen pondéré	0,91	0,92	—	0,91
Taux de change \$ US – £ moyen pondéré	0,76	0,76	—	0,76
Risque lié aux marchés boursiers				
Autres contrats dérivés				
Contrats sur actions	117 \$	259 \$	— \$	376 \$
Prix moyen pondéré des actions	38,71	39,40	—	39,17
Couvertures d'investissement net				
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	— \$	— \$	2 270 \$	2 270 \$
Taux de change € – \$ CA moyen pondéré	—	—	1,41	1,41
Taux de change £ – \$ CA moyen pondéré	—	—	1,73	1,73
Contrats à terme de gré à gré	2 353 \$	547 \$	— \$	2 900 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,37	—	—	1,37
Taux de change € – £ moyen pondéré	0,83	0,83	—	0,83

d) Types d'instruments contenus dans le portefeuille de dérivés

Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement. Des swaps de devises sont également utilisés pour couvrir l'investissement net de la compagnie dans les établissements à l'étranger. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixe et à taux variable peuvent être échangés dans des devises différentes. La compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

Les swaps de rendement total sur actions sont utilisés pour gérer l'exposition aux fluctuations du rendement total des actions ordinaires liées aux ententes de rémunération différée. Les swaps de rendement total nécessitent l'échange de versements contractuels nets périodiquement ou à l'échéance, sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Ces instruments sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

e) Comptabilité de couverture

Couvertures de juste valeur

La tranche inefficace des couvertures de juste valeur comptabilisée dans le résultat net des activités de placement, qui comprend les contrats de change, s'est établie à néant en 2025 et en 2024.

Couvertures de flux de trésorerie

La tranche inefficace des couvertures de flux de trésorerie, qui comprend des contrats de taux d'intérêt, des contrats de change et des swaps de rendement total sur actions, s'est établie à néant en 2025 et en 2024, et les profits nets (pertes nettes) prévus qui devraient être reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat global dans les 12 prochains mois s'établissent à néant. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 5 ans.

Couvertures d'investissement net

Les tableaux suivants présentent l'incidence des couvertures d'investissement net de la compagnie sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés du résultat global.

	2025				
	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au total du résultat des activités de placement	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des activités de placement
Titres d'emprunt libellés en euros	120 \$	(120) \$	(120) \$	— \$	— \$
Swaps de devises	145	(145)	(145)	—	—
Contrats de change à terme	(44)	44	44	—	—
Total	221 \$	(221) \$	(221) \$	— \$	— \$

	2024				
	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au total du résultat des activités de placement	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des activités de placement
Titres d'emprunt libellés en euros	30 \$	(30) \$	(30) \$	— \$	— \$
Swaps de devises	85	(85)	(85)	—	—
Contrats de change à terme	88	(88)	(88)	—	—
Total	203 \$	(203) \$	(203) \$	— \$	— \$

31. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages, de recours collectifs et en matière de réglementation. Les provisions sont constituées si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

Des filiales de la compagnie aux États-Unis sont défenderesses dans le cadre d'un recours collectif au sujet du coût et des caractéristiques de leurs produits de retraite ou de fonds et de la gestion de leurs activités. La direction estime que la demande est sans fondement et défendra énergiquement sa position. Selon l'information connue à l'heure actuelle, ces poursuites n'auront pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie.

Un recours collectif proposé a été déposé contre une filiale de la compagnie au Canada et d'autres défendeurs tiers relativement à l'utilisation alléguée par les défendeurs d'un logiciel pour fixer les loyers dans des immeubles résidentiels multifamiliaux. Le demandeur a accepté d'abandonner le recours collectif proposé sur consentement. L'abandon est assujéti à l'approbation de la Cour.

32. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 1 723 \$ US, dont une tranche de 889 \$ US était émise au 31 décembre 2025 (1 717 \$ US, dont une tranche de 941 \$ US était émise au 31 décembre 2024).

Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 7 391 \$ au 31 décembre 2025 (7 533 \$ au 31 décembre 2024), une tranche de 7 066 \$ étant assortie d'une échéance de moins de un an, une tranche de 194 \$ d'une échéance de moins de deux ans, une tranche de 46 \$ d'une échéance de moins de trois ans, une tranche de 28 \$ d'une échéance de moins de quatre ans et une tranche de 57 \$ d'une échéance de plus de cinq ans.

c) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers consolidés :

- Le montant des actifs inclus dans le bilan de la compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 3 577 \$ (3 710 \$ au 31 décembre 2024).
- De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicommis et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont repris.
- La compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 68 \$ (74 \$ au 31 décembre 2024) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

33. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels de la compagnie incluent l'exploitation américaine, l'exploitation canadienne, l'exploitation européenne, le secteur Solutions de gestion du capital et des risques et l'exploitation générale. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie. Chaque secteur exerce des activités dans le secteur des services financiers et tire ses produits principalement de participations dans l'assurance vie, l'assurance maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance.

Les transactions entre secteurs opérationnels sont effectuées selon les conditions du marché et ont été éliminées au moment de la consolidation.

a) Résultat net consolidé

	2025					
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Produits sectoriels						
Produits des activités d'assurance ¹	— \$	9 630 \$	7 219 \$	5 255 \$	217 \$	22 321 \$
Produits nets tirés des placements ²	3 716	3 559	1 833	397	348	9 853
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN ²	2 383	1 716	(13)	(350)	171	3 907
	6 099	14 905	9 039	5 302	736	36 081
Honoraires et autres produits ³	4 698	2 055	948	15	179	7 895
	10 797	16 960	9 987	5 317	915	43 976
Autres résultats des activités d'assurance						
Charges afférentes aux activités d'assurance	—	(6 503)	(6 191)	(4 287)	(258)	(17 239)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	—	(1 510)	(123)	(36)	(34)	(1 703)
	—	(8 013)	(6 314)	(4 323)	(292)	(18 942)
Autres résultats des activités de placement						
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	—	(4 619)	(1 469)	106	(373)	(6 355)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	—	(16)	(280)	1	(31)	(326)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(4 854)	(98)	(1)	(43)	(6)	(5 002)
	(4 854)	(4 733)	(1 750)	64	(410)	(11 683)
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts						
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	—	4 157	887	—	—	5 044
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	—	(4 157)	(887)	—	—	(5 044)
	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)						
Charges d'exploitation et frais administratifs	(3 956)	(2 023)	(1 102)	(50)	(330)	(7 461)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(236)	(130)	(63)	(2)	(10)	(441)
Coûts de financement	(7)	—	—	(4)	(368)	(379)
Charges de restructuration et d'intégration	(29)	(226)	(109)	(11)	—	(375)
Bénéfice (perte) avant impôt	1 715	1 835	649	991	(495)	4 695
Impôt sur le résultat	279	334	40	130	(249)	534
Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 436	1 501	609	861	(246)	4 161
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	37	—	—	4	41
Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les dividendes sur actions privilégiées et les distributions sur autres instruments de capitaux propres	1 436	1 464	609	861	(250)	4 120
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	160	160
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies	1 436	1 464	609	861	(410)	3 960
Perte nette liée aux activités abandonnées	—	—	—	—	—	—
Profit net à la cession d'activités abandonnées	—	—	—	—	—	—
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	1 436 \$	1 464 \$	609 \$	861 \$	(410) \$	3 960 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

Notes annexes

	2024 ¹					
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Produits sectoriels						
Produits des activités d'assurance ²	— \$	9 460 \$	6 588 \$	4 935 \$	231 \$	21 214 \$
Produits nets tirés des placements ³	3 716	3 785	1 509	366	307	9 683
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN ³	364	2 881	(1 172)	(416)	19	1 676
	4 080	16 126	6 925	4 885	557	32 573
Honoraires et autres produits ⁴	4 256	1 927	915	14	112	7 224
	8 336	18 053	7 840	4 899	669	39 797
Autres résultats des activités d'assurance						
Charges afférentes aux activités d'assurance	—	(6 450)	(5 613)	(4 080)	(225)	(16 368)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	—	(1 399)	(138)	(29)	(33)	(1 599)
	—	(7 849)	(5 751)	(4 109)	(258)	(17 967)
Autres résultats des activités de placement						
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	—	(5 800)	15	12	(145)	(5 918)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	—	(2)	28	1	(37)	(10)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(2 770)	(153)	(2)	(4)	(3)	(2 932)
	(2 770)	(5 955)	41	9	(185)	(8 860)
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts						
Produits nets tirés des (charges nettes liées aux) placements	—	5 280	1 548	—	—	6 828
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	—	(5 280)	(1 548)	—	—	(6 828)
	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)						
Charges d'exploitation et frais administratifs	(3 759)	(1 967)	(926)	(31)	(367)	(7 050)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(220)	(123)	(61)	(2)	(9)	(415)
Coûts de financement	(7)	—	—	(5)	(390)	(402)
Charges de restructuration et d'intégration	(73)	(23)	(26)	—	—	(122)
Bénéfice (perte) avant impôt	1 507	2 136	1 117	761	(540)	4 981
Impôt sur le résultat	278	395	187	105	(228)	737
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 229	1 741	930	656	(312)	4 244
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	101	—	—	2	103
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies avant les dividendes sur actions privilégiées	1 229	1 640	930	656	(314)	4 141
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	—	130	130
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies	1 229	1 640	930	656	(444)	4 011
Perte nette liée aux activités abandonnées	(115)	—	—	—	—	(115)
Profit net à la cession d'activités abandonnées	44	—	—	—	—	44
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	1 158 \$	1 640 \$	930 \$	656 \$	(444) \$	3 940 \$

¹ La compagnie a reclassé certains chiffres comparatifs pour que la présentation soit conforme à la présentation adoptée pour la période considérée. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres, sur le bénéfice net ou sur les flux de trésorerie de la compagnie.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

⁴ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

Au cours du premier trimestre de 2025, la compagnie a regroupé avec l'exploitation générale certaines activités des secteurs opérationnels. Ces ajustements n'ont pas eu d'incidence sur le total du bénéfice net ou des flux de trésorerie de la compagnie. Les chiffres comparatifs sont reclassés afin que leur classement soit comparable.

Produits du secteur Solutions de gestion du capital et des risques d'après le pays lié à leur devise source

	2025	2024
Produits		
États-Unis	1 565 \$	1 422 \$
Royaume-Uni	2 355	2 110
Japon	(226)	(68)
Autres	1 623	1 435
Total des produits	5 317 \$	4 899 \$

Les produits négatifs dans le tableau ci-dessus sont principalement attribuables aux pertes latentes liées à la juste valeur par le biais du résultat net sur les obligations.

b) Total consolidé de l'actif et du passif

	2025				
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Actif					
Actif investi	89 945 \$	102 100 \$	46 795 \$	11 211 \$	250 051 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	315	445	534	277	1 571
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	11 818	1 224	3 705	103	16 850
Goodwill et immobilisations incorporelles	6 283	6 734	3 178	—	16 195
Autres actifs	16 339	6 162	4 388	103	26 992
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	234 212	125 176	191 781	—	551 169
Total	358 912 \$	241 841 \$	250 381 \$	11 694 \$	862 828 \$
Passif					
Passifs au titre des contrats d'assurance	17 632 \$	91 645 \$	45 504 \$	6 863 \$	161 644 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	84 620	3 456	377	589	89 042
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	158	321	397	43	919
Autres passifs	12 140	9 835	3 756	1 320	27 051
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	14 265	38 237	17 916	—	70 418
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	219 947	86 939	173 865	—	480 751
Total	348 762 \$	230 433 \$	241 815 \$	8 815 \$	829 825 \$

	2024				
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Actif					
Actif investi	89 768 \$	98 262 \$	44 321 \$	11 434 \$	243 785 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	335	434	353	71	1 193
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	12 756	1 216	3 746	124	17 842
Goodwill et immobilisations incorporelles	6 667	6 645	3 074	—	16 386
Autres actifs	16 741	5 769	3 982	79	26 571
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	215 986	114 547	165 853	—	496 386
Total	342 253 \$	226 873 \$	221 329 \$	11 708 \$	802 163 \$
Passif					
Passifs au titre des contrats d'assurance	18 881 \$	87 250 \$	42 066 \$	7 486 \$	155 683 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	85 470	3 698	330	659	90 157
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	159	283	313	40	795
Autres passifs	12 523	9 572	3 456	937	26 488
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	14 409	35 893	16 041	—	66 343
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	201 577	78 654	149 812	—	430 043
Total	333 019 \$	215 350 \$	212 018 \$	9 122 \$	769 509 \$

Actifs du secteur Solutions de gestion du capital et des risques d'après le pays lié à leur devise source

	2025	2024
Actif		
États-Unis	4 702 \$	4 792 \$
Royaume-Uni	3 765	3 694
Japon	2 722	2 926
Autres	505	296
Total de l'actif	11 694 \$	11 708 \$

c) MSC

	2025							
	Sans participation (excluant les fonds distincts)							
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total	Fonds distincts	Avec participation	Total ¹
MSC au début de l'exercice	55 \$	690 \$	3 664 \$	2 436 \$	6 845 \$	3 268 \$	3 255 \$	13 368 \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(8)	(67)	(326)	(269)	(670)	(407)	(155)	(1 232)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	—	40	267	100	407	126	109	642
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	14	(168)	5	28	(121)	83	289	251
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	2	18	91	65	176	(15)	—	161
Incidence des fluctuations des taux de change	(3)	—	165	70	232	120	(12)	340
MSC à la fin de l'exercice	60 \$	513 \$	3 866 \$	2 430 \$	6 869 \$	3 175 \$	3 486 \$	13 530 \$

¹ Les montants dans le tableau ci-dessus sont présentés déduction faite des contrats de réassurance.

	2024							
	Sans participation (excluant les fonds distincts)							
	Exploitation américaine	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total	Fonds distincts	Avec participation	Total ¹
MSC au début de l'exercice	24 \$	1 159 \$	3 255 \$	1 745 \$	6 183 \$	3 298 \$	3 154 \$	12 635 \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(5)	(103)	(286)	(178)	(572)	(408)	(151)	(1 131)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	—	36	371	251	658	170	119	947
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	31	(431)	79	477	156	197	113	466
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	1	29	79	47	156	(17)	—	139
Incidence des fluctuations des taux de change	4	—	166	94	264	28	20	312
MSC à la fin de l'exercice	55 \$	690 \$	3 664 \$	2 436 \$	6 845 \$	3 268 \$	3 255 \$	13 368 \$

¹ Les montants dans le tableau ci-dessus sont présentés déduction faite des contrats de réassurance.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Great-West Lifeco Inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Great-West Lifeco Inc. (la « compagnie »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Passifs au titre des contrats d'assurance – Se reporter aux notes 2 et 14 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les passifs au titre des contrats d'assurance de la compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs au titre des contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats, qui correspond au total des estimations des flux de trésorerie futurs, majorées d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen du modèle d'évaluation général ou de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, le comportement des titulaires de polices et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de l'auditeur dans les circonstances où i) les données historiques de la compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de polices et aux taux d'actualisation) a nécessité un degré important de jugement ainsi qu'un travail d'audit supplémentaire, notamment la participation de spécialistes en actuariat et en juste valeur.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Avec l'aide de spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation :
 - en calculant une évaluation indépendante du passif au titre des contrats d'assurance pour un échantillon de polices d'assurance et en comparant les résultats à ceux de la compagnie;
 - en validant l'exactitude des modifications des hypothèses clés pour un échantillon de modèles actuariels.
- Avec l'aide de spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère raisonnable des hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de polices :
 - en évaluant si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en effectuant des tests sur les études d'expériences et les autres données utilisées pour établir les hypothèses;
 - en analysant l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des résultats de ses études d'expérience et des nouvelles tendances des réclamations, en évaluant les hypothèses clés, nouvelles et révisées, en évaluant d'autres hypothèses raisonnablement possibles et en tenant compte des données sectorielles et d'autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide de spécialistes en actuariat et en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation :
 - en évaluant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation et, pour un échantillon de courbes, en calculant les taux d'actualisation et en les comparant aux taux d'actualisation sélectionnés par la direction.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités d'exploitation de la compagnie pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est David Jordan Oakley.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 11 février 2026

GREAT-WEST LIFECO

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3
greatwestlifeco.com

Membre du Groupe de Sociétés de Power Corporation^{MC}